

# TRAIT-D'UNION – JUILLET 2010 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

**Éditorial** de Claudine Bocquel, Adjointe en charge de la communication.



Avant de prendre les vacances que nous attendons tous, l'équipe municipale vous adresse ce Trait-d'Union de milieu d'année qui vous tient informés de l'avancement de nos différents dossiers.

De nombreux sujets y seront abordés.

Bien entendu, vous trouverez le compte-rendu des conseils municipaux qui ont eu lieu depuis le bulletin municipal de début d'année.

Ensuite, nous vous ferons une présentation détaillée du budget communal, trop peut-être pour certains, mais nous nous devons d'être transparents et de vous rendre compte de la gestion de notre commune.

Un point sera également fait sur l'avancement des projets des deux lotissements des Ouches et de la Martinière que nous espérons voir se réaliser prochainement.

Pour que les futurs habitants, et ceux qui y habitent déjà évidemment, puissent découvrir ou redécouvrir notre belle commune, la commission Patrimoine et Tourisme vous proposera un point d'avancement du Circuit des Eaux, notre futur sentier de randonnée pédestre. Un merci particulier à Dominique Cormier et Marie-Ange Chesneau qui ont beaucoup travaillé pour faire avancer ce projet.

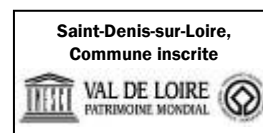
Tous ces sujets et bien d'autres encore ont été abordés lors de l'interview de Claudine Bocquel, Patrick Menon et Benoit Simonnin que vous avez peut-être suivie sur la Radio Plus FM, en mai.

Pour la première fois, la Fête du Vélo, organisée le 5 septembre 2010 par l'Office du Tourisme Intercommunal Blois-Pays de Chambord, passera à Saint-Denis-sur-Loire. La municipalité et de nombreuses associations dionysiennes se sont investies pleinement dans cette manifestation.

L'équipe municipale vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances !



Bulletin n° 64



**Dans ce numéro :**

Éditorial.....	1
Le budget communal .....	2
Les commissions communales.....	9
Petits rappels utiles.....	5
<b>LES COMMISSIONS COMMUNALES</b>	
Urbanisme :	
Les lotissements .....	6
Patrimoine Tourisme.....	9
Transports .....	12
Diagnostics immobiliers.....	14
Activité économique.....	15
Développement Durable ...	17
Voirie.....	18
Affaires Scolaires.....	22
<b>LES ASSOCIATIONS</b>	
APOLLOS.....	25
CLUB DU BEL AGE .....	29
AMIS DE LORJOU .....	30
COMITE DES FETES.....	31
Mairie infos pratiques .....	35
Dont PLAN CANICULE .....	41

INFO MAIRIE : <u>OUVERTURE</u> du secrétariat de Mairie pendant l'été 2010	
<u>Juillet</u>	<u>Août</u>
Lundi 05, 12 et 19 ..... De 16h30 à 18h30 Mercredi 6 et 28 ..... De 16h30 à 19h00 Tous les Jeudis ..... De 9h00 à 12h00 Tous les Vendredis ... De 16h30 à 18h30	Tous les Mercredis ..... De 16h30 à 19h00 Tous les Jeudis..... De 9h00 à 12h00 Tous les Vendredis..... De 16h30 à 18h30
<u>Et les</u> Samedi 10 et 17 ..... De 9h00 à 11h30	<u>Et les</u> Lundi 2 et 9..... De 16h30 à 18h30 Samedi 7 et 21 ..... De 9h00 à 11h30
Les jours de fermetures du secrétariat, les permanences d'adjoints ne seront pas assurées. En cas d'urgence, contactez le Maire ou un Adjoint.	

**Vous trouverez les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal dans la rubrique « Conseil Municipal »**

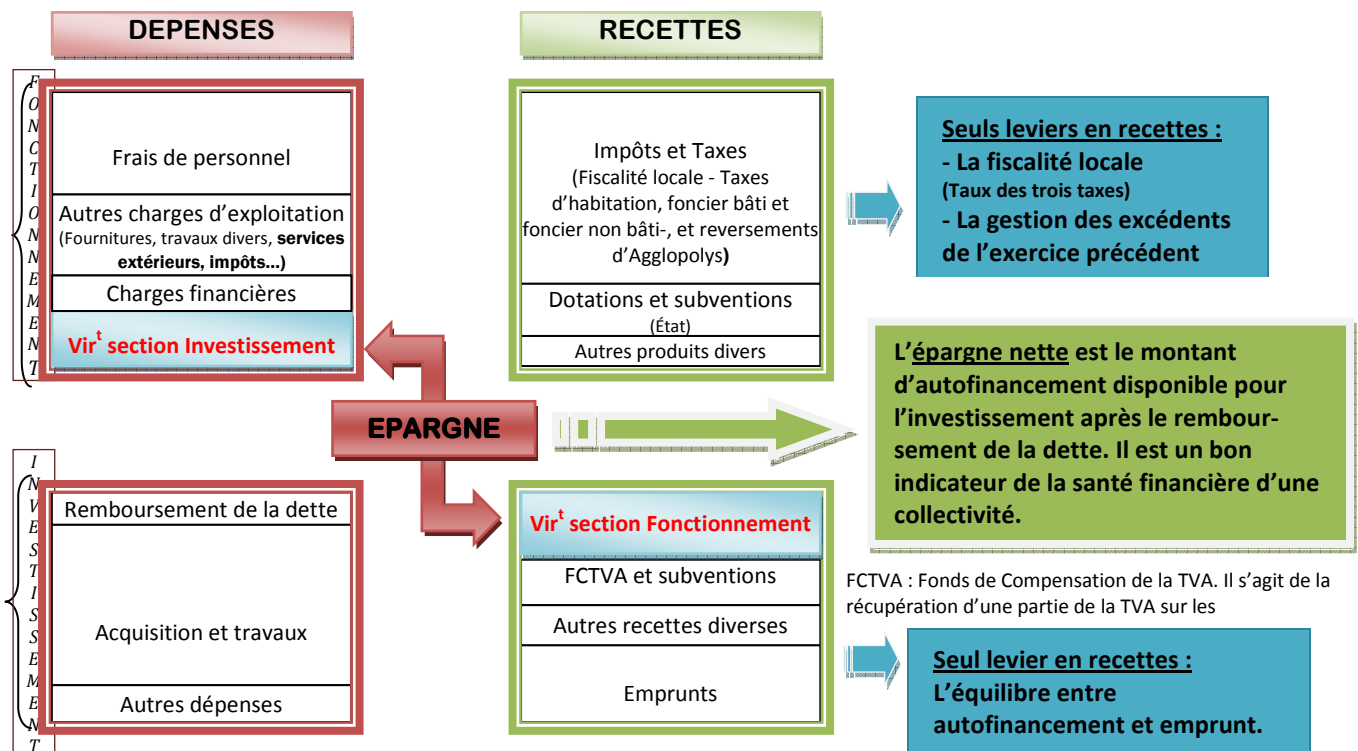
# LE BUDGET COMMUNAL

Benoit SIMONNIN

Le budget communal a été adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2010. Le compte administratif de l'exercice 2009 a lui aussi été adopté.

Les articles ci-dessous ont pour objectif de mieux vous faire comprendre les mécanismes de la gestion budgétaire d'une commune et de vous présenter les grandes lignes du compte administratif 2009 et les principaux postes du budget primitif 2010.

## 1. Présentation générale du budget



Le budget est composé de deux sections :

- La section de **Fonctionnement** permet de gérer la commune au jour le jour en percevant les différents produits et en comptabilisant les charges. La gestion de la trésorerie est assurée par la Trésorerie de Blois-Agglomération.
- La section d'**Investissement** permet à la commune de réaliser ses projets, d'acheter ou de construire des immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules) et de réaliser des travaux importants, de voirie par exemple.

La section de fonctionnement est principalement financée par la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières) et les sommes versées à la commune par Agglopolys (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).

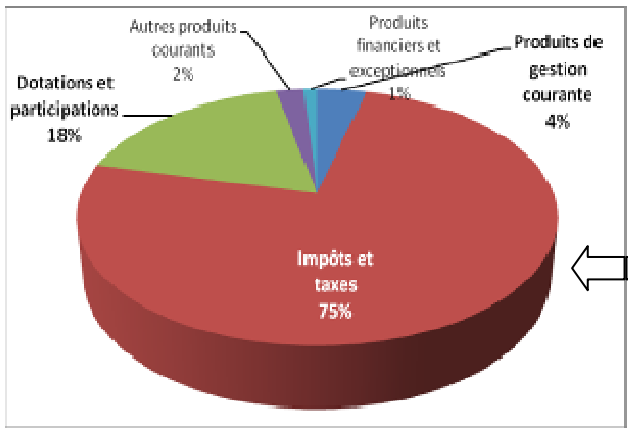
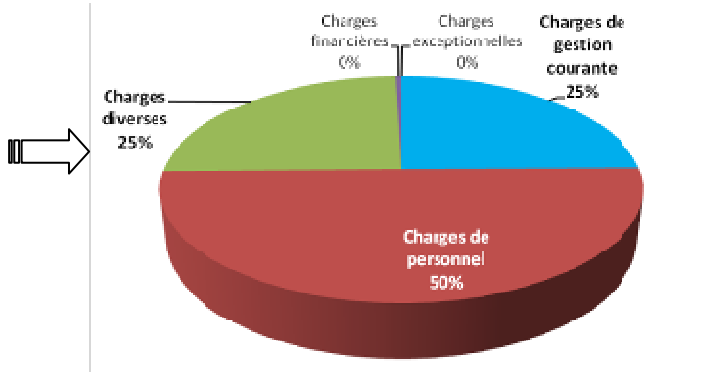
La section d'investissement est financée principalement par deux ressources (en dehors des éventuelles subventions) : l'autofinancement venant des excédents (de fonctionnement principalement) des années précédentes et l'emprunt. Une bonne gestion consiste à trouver un juste équilibre entre les deux en prenant en compte le fait que l'emprunt permet de partager l'effort financier sur plusieurs années et donc sur un plus grand nombre d'usagers de l'investissement réalisé. Le recours à l'emprunt est donc socialement plus équitable et n'est en rien un signe de mauvaise gestion.

## 2. Le compte administratif 2009

Le compte administratif est le document qui retrace l'historique de l'ensemble des mouvements de fonctionnement et d'investissement au cours d'un exercice comptable (une année civile). Il est présenté par l'ordonnateur (le Maire) et doit être en cohérence avec le compte de gestion proposé par le comptable (le Trésorier de Blois-Agglomération).

**Grandes lignes du compte administratif 2009 :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>374 643,01 €</b>
Charges de gestion courante	92 988,90
Charges de personnel	186 838,45
Charges diverses	93 221,34
Charges financières	1 557,32
Charges exceptionnelles	37,00



<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>517 672,27 €</b>
Produits de gestion courante	20 447,87
Dotations et participations	92 508,44
Autres produits courants	11 420,56
Produits financiers et exceptionnels	5 639,11
Impôts et taxes	387 656,29
<i>Dont trois taxes locales</i>	<i>193 435,00</i>
<i>versements d'Agglopolys</i>	<i>177 372,00</i>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>320 447,02 €</b>
Immobilisations incorporelles	3 274,05
Immobilisations corporelles	26 932,87
Immobilisations en cours	286 147,58
Emprunts et dettes	3 603,36
Opérations d'ordre	489,16

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>315 874,03 €</b>
Recettes d'équipement (stt avances 2008)	134 489,90
FCTVA	12 849,89
Excédents de fonctionnement capitalisés	168 534,24

**Excédent de fonctionnement 2009** ..... **184 529,33** (dont + 41 500,07 de report 2008)  
**Déficit d'investissement 2009** ..... **- 31 537,23** (dont – 26 964,24 de report 2008)

**3. Affectation du résultat 2009**

Excédent cumulé de fonctionnement	184 529,33
<b>Déficit d'investissement des années précédentes</b>	
Déficit cumulé d'investissement	26 964,24
Restes à réaliser nets Fin 2009 (Recette)	35 005,00
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT A FINANCER</b>	<b>0,00</b>

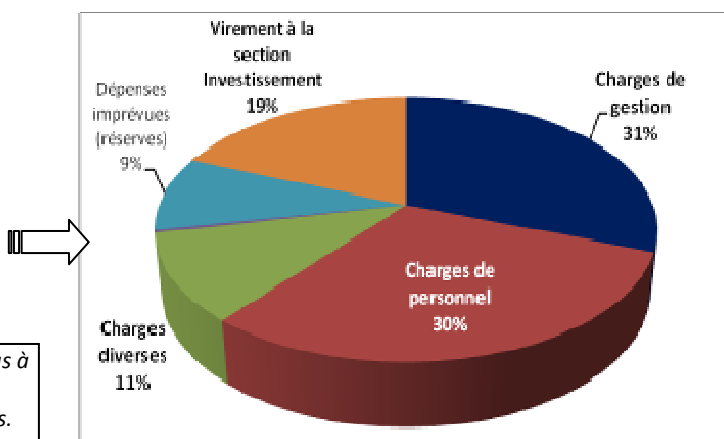
*Il y a obligation de couvrir le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement. Contrairement à l'exercice 2008 (importants déficits de la section d'investissement dus aux exercices précédents), l'excédent 2009 est totalement disponible.*

Le solde d'excédent de fonctionnement de **184 529 €** est reporté comme recette de fonctionnement pour l'exercice 2010. En effet, il a été décidé lors du vote du budget primitif 2010, de conserver cet excédent en recettes de fonctionnement plutôt que de le virer tout de suite à la section d'investissement car, s'il est toujours possible en cours d'exercice de réaliser cette opération, l'inverse n'est pas simple à effectuer. Cette réserve est donc disponible à tout moment pour financer du fonctionnement et des investissements sans avoir recours à l'emprunt.

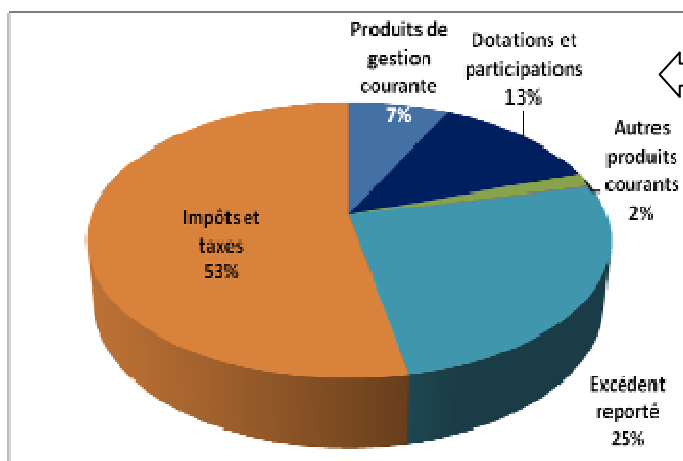
**4. Le Budget primitif 2010**

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>728 411 €</b>
Charges de gestion	222 570
Charges de personnel	221 378
Charges diverses	77 847
Charges financières et exceptionnelles	2 700
Dépenses imprévues (réserves)	66 516
Virement à la section Investissement	137 400



*Ce poste n'est pas contradictoire avec ce qui précède. Il ne s'agit pas à proprement parlé d'un virement mais d'une somme disponible en fonctionnement pour financer en cours d'année des investissements.*



Recettes de fonctionnement	728 411€
Produits de gestion courante	53 960
Dotations et participations	90 908
Autres produits courants	12 000
Produits financiers et exceptionnels	501
Excédent reporté	184 529
Impôts et taxes	386 513

#### **Impôts et Taxes :**

Le Conseil Municipal a voté l'augmentation de 2% des taux de taxe d'habitation et taxe foncière sur le bâti qui passent respectivement à 10,42% et à 10,71%.

En revanche, il a décidé de maintenir le taux 2009 pour la taxe foncière sur le non bâti (43,85%).

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement	594 191 €
Restes à réaliser 2009	96 919
Immobilisations incorporelles	42 000
Immobilisations corporelles	21 950
Immobilisations en cours	374 700
Emprunts et dettes	20 685
Divers	6 400
Solde négatif reporté	31 537

Recettes d'investissement	594 191 €
Restes à réaliser 2009	131 924
Subventions d'investissement	15 182
Emprunts	1 285
Dotations, fonds divers et réserves	47 000
Produits de cession (vente terrains)	255 000
Virement de la section fonctionnement	137 400
Divers	6 400

### **Principaux investissements prévus pour l'année 2010 :**

- Piste circulation douce (Villeneuve – Villefolet) ..... 150 000 €
- Enfouissement des réseaux (Les Mées) Acompte ..... 100 000 €
- Parking de La Martinière ..... 80 000 €
- Travaux assainissement eaux pluviales Macé (fin) ..... 90 000 €
- Future Maison des associations (Etudes) ..... 20 000 €
- Acquisition de terrains ..... 11 400 €
- Chaises et tables (Maison des Associations) ..... 10 000 €
- Frais d'étude (Parking de la Place Lorjou) ..... 5 000 €
- Lavoir de Macé ..... 4 000 €
- Signalisation du chemin de randonnées ..... 3 500 €
- Mise aux normes électriques (clocher de l'Eglise) ..... 3 000 €
- Récupération des eaux de pluie (Ateliers) ..... 3 000 €
- Aménagement du Girouet (Levée de la Loire) ..... 2 000 €
- Défibrillateur (Maison des Associations) ..... 1 700 €
- Aménagement du point propreté rue de la Loire ..... 1 500 €
- Congélateur (Maison des Associations) ..... 500 €

### **5. Informations complémentaires diverses**

#### **51. Évolution de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)**

L'enlèvement et le traitement des ordures ménagères est une compétence d'Agglopolys. Il s'agit d'un budget annexe fortement déficitaire (plus d'un million d'euros par an pour l'ensemble de l'agglomération).

Agglopolys a décidé en 2004 d'harmoniser les taux de la TEOM sur l'ensemble des 26 communes avec pour objectif l'équilibre budgétaire en 2011 à partir d'un taux unique par secteur de ramassage (en fonction du nombre de collectes hebdomadaires).

L'harmonisation des taux suppose que les communes qui avaient un taux de TEOM plus bas que le taux unique voient leur taux augmenter et les autres leur taux diminuer.

Conséquences pour Saint-Denis-sur-Loire : Le taux va augmenter régulièrement jusqu'en 2011 :

Années	2009	2010	2011
Taux	9,74%	10,18%	10,61%

La commission « Développement durable » d'Agglopolys travaille sur l'opportunité, à moyen ou long terme, de supprimer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en vigueur actuellement par une redevance dans laquelle une part conséquente de la facturation aux usagers sera calculée à partir du poids de déchets collectés.

Les avis sont pour l'instant très partagés car bon nombre de décideurs sont sceptiques sur les conséquences de ce changement compte-tenu de l'incivisme de beaucoup de français. Il suffit de voir le nombre croissant de décharges « sauvages », notamment aux abords des conteneurs de tri sélectif pour s'en convaincre. Personnellement, je ne vous cacherai pas que je fais partie des sceptiques même si j'ai bien conscience que la redevance permettrait à la fois d'avoir une facturation plus équitable de ce service et d'être une véritable incitation aux économies de production de déchets domestiques.

Sophie MILTEAU, qui représente la commune de Saint-Denis-sur-Loire à cette commission, vous tiendra informés régulièrement de l'avancée de ce dossier.



## Petits rappels avec les beaux jours :



### Brûlage des déchets végétaux

**A partir du 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 30 septembre** de chaque année, le brûlage des déchets végétaux sur terrain privé est soumis à restrictions, à conditions voire à autorisation.

Il vous faut, avant toute opération de ce type, venir en Mairie consulter l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2004 et retirer un **formulaire d'autorisation**. Il vous sera alors fourni avec une fiche d'information sur les modalités de brûlage permettant de limiter les risques et les nuisances.

**Une fois l'autorisation accordée par le Maire, vous aurez 5 jours pour procéder à l'opération.**

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est formellement interdit pour un particulier de brûler autre chose que des déchets verts. La protection de notre environnement est aussi à ce prix !

**Les travaux de bricolage ou jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués en extérieur que :**



- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



**Cependant, les bruits « matériels » ne sont pas les seuls bruits de voisinage sur lesquels nous vous demandons d'être attentifs :**



**Il en est en effet au moins un autre extrêmement dérangeant quand il est trop fréquent : l'aboiement des chiens.**

**Mesdames et messieurs les propriétaires de chiens, nous vous demandons d'être très vigilants sur la gêne que pourraient occasionner à vos voisins les aboiements intempestifs et non contrôlés de vos animaux de compagnie.**

- **Nous vous rappelons par ailleurs que les horaires de dépôts de vos déchets dans les conteneurs de tri sélectif sont réglementés. Les dépôts, surtout de verre, sont interdits entre 20h00 et 8h00 de manière à limiter la gêne pour les riverains.**





## LES LOTISSEMENTS

Bon nombre de dionysiens, passant rue de la Loire, n'ont pas manqué d'être interpellés par les pancartes placées dans un champ. Elles y annoncent l'implantation prochaine d'un lotissement. Chacun se souvient également, bien sûr, du projet de lotissement de la Martinière, initié par la municipalité précédente.

Il est temps de faire un point sur ces deux projets.

Nous commencerons par vous rappeler que l'accueil de populations nouvelles sur la commune était l'une de nos priorités dans notre projet pour Saint-Denis-sur-Loire lors des élections municipales de mars 2008. Nous n'avons évidemment pas changé d'avis mais au contraire œuvré sans relâche pour atteindre nos objectifs, à savoir :

- Reprendre une courbe d'évolution de la population positive alors que depuis de trop longues années, Saint-Denis-sur-Loire perd des habitants, contrairement à la plupart des communes comparables.
- Rajeunir la moyenne d'âge de la population en encourageant l'arrivée de nouvelles populations tout en essayant de faciliter le maintien de la population plus âgée.
- Repeupler les classes de notre RPI de la Vallée Saint-Jean (Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Ménars et Villerbon) et donner un nouveau souffle aux associations dionysiennes.
- A partir de l'amélioration des statistiques démographiques, redevenir un territoire attractif pour les activités économiques et commerciales en déclin depuis quelques années.

**Pour résumer, nous attendons de ces deux projets une nouvelle dynamique pour notre commune.**

Nous vous faisons ci-dessous une présentation des grandes lignes de ces deux projets qui devraient, à moyen terme, contribuer à atteindre ces objectifs et pour finir un tableau récapitulatif et les plans de situation.

Nous vous signalons par ailleurs que les plans de composition (plan détaillé du projet) de ces deux lotissements sont consultables en mairie.

### Lotissement de la Martinière

Depuis une dizaine d'années maintenant, ce projet est dans « les cartons ». De multiples évènements sont venus contrarié son avancée. Aujourd'hui, après le dépôt par Grand Blois Développement du permis d'aménager, on peut espérer le voir enfin aboutir dans les prochains mois.

Il s'agit d'un projet « semi-public » dans le sens qu'il a été entièrement initié par la commune qui en a ensuite confié l'aménagement à Grand Blois Développement, la société d'économie mixte d'Agglopolys. Les collectivités locales sont donc parties prenantes dans ce projet.

Beaucoup de temps et d'efforts auront au total été consacrés à ce lotissement. A notre arrivée aux responsabilités, nous avons repris un certain nombre de points sur l'aménagement et la taille des parcelles notamment. Il s'agissait, entre autres, de respecter à la fois les prescriptions du SCOT<sup>1</sup> et de celles de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). La rédaction du règlement du lotissement a été également au programme de ces derniers mois.

C'est le grand projet de Saint-Denis-sur-Loire en matière d'urbanisme.

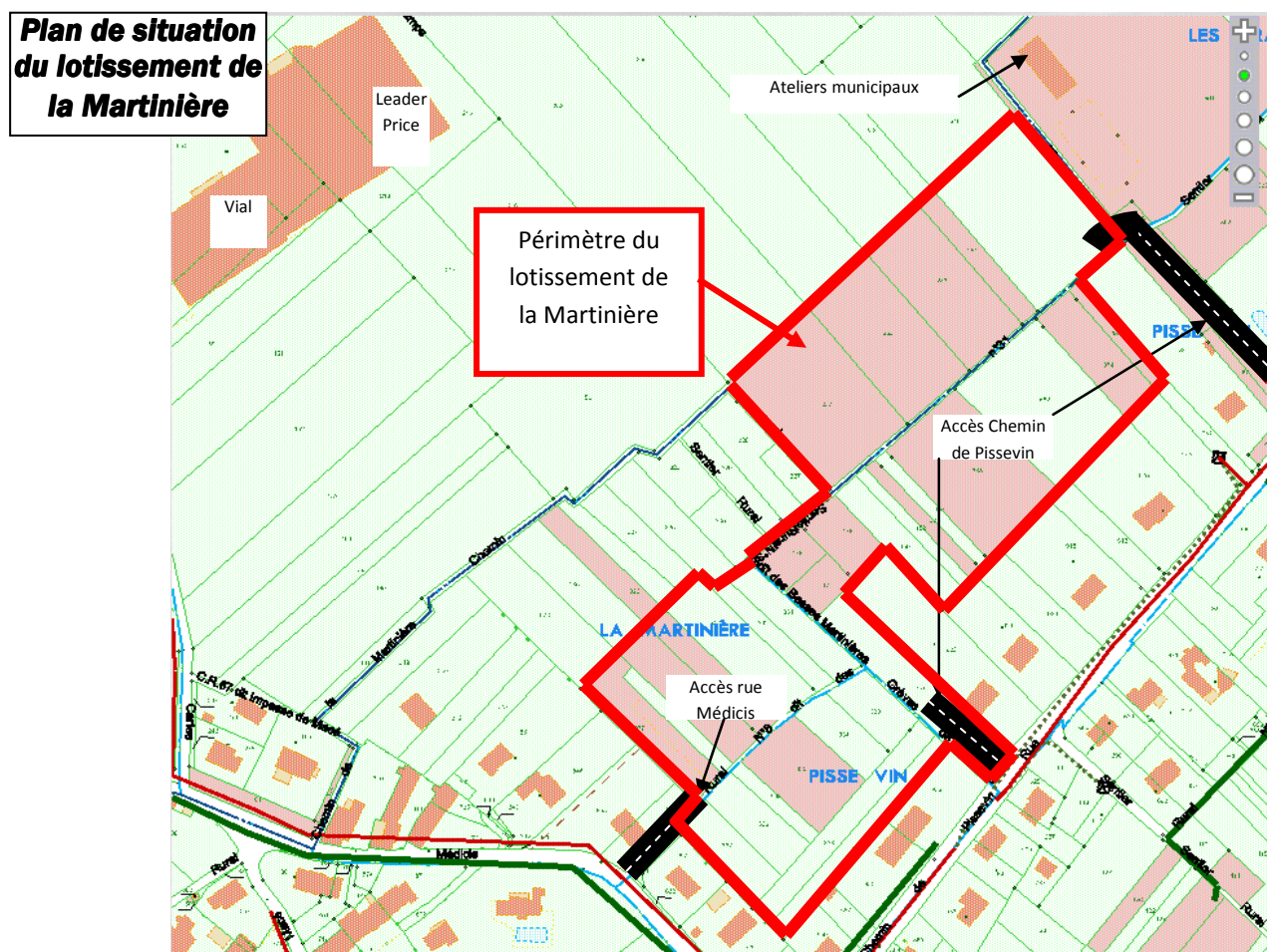
### Lotissement des Ouches

C'est le dernier-né des projets dionysiens. Il est d'initiative totalement privée. C'est l'accord entre des propriétaires fonciers et un aménageur privé, Val de Loire Habitat, qui en est le point de départ.

Cependant, le caractère privé du projet ne signifie pas que la municipalité n'a pas été associée à sa conception. A toutes les étapes ayant mené au dépôt du permis d'aménager en septembre 2009, nous avons été partie prenante et force de proposition pour que ce projet, qui va contribuer à structurer l'entrée du Bourg, ne se fasse pas dans n'importe quelles conditions. Nous avons souhaité un projet respectueux de l'environnement, du caractère rural et vert du site et, puisque l'ensemble du lotissement est dans le périmètre classé, des prescriptions de l'ABF. Nous avons souhaité, ici aussi, que les tailles de parcelles soient adaptées à la demande, cohérentes avec le SCOT et pour autant suffisamment grandes pour que l'aspect général du lotissement soit agréable.

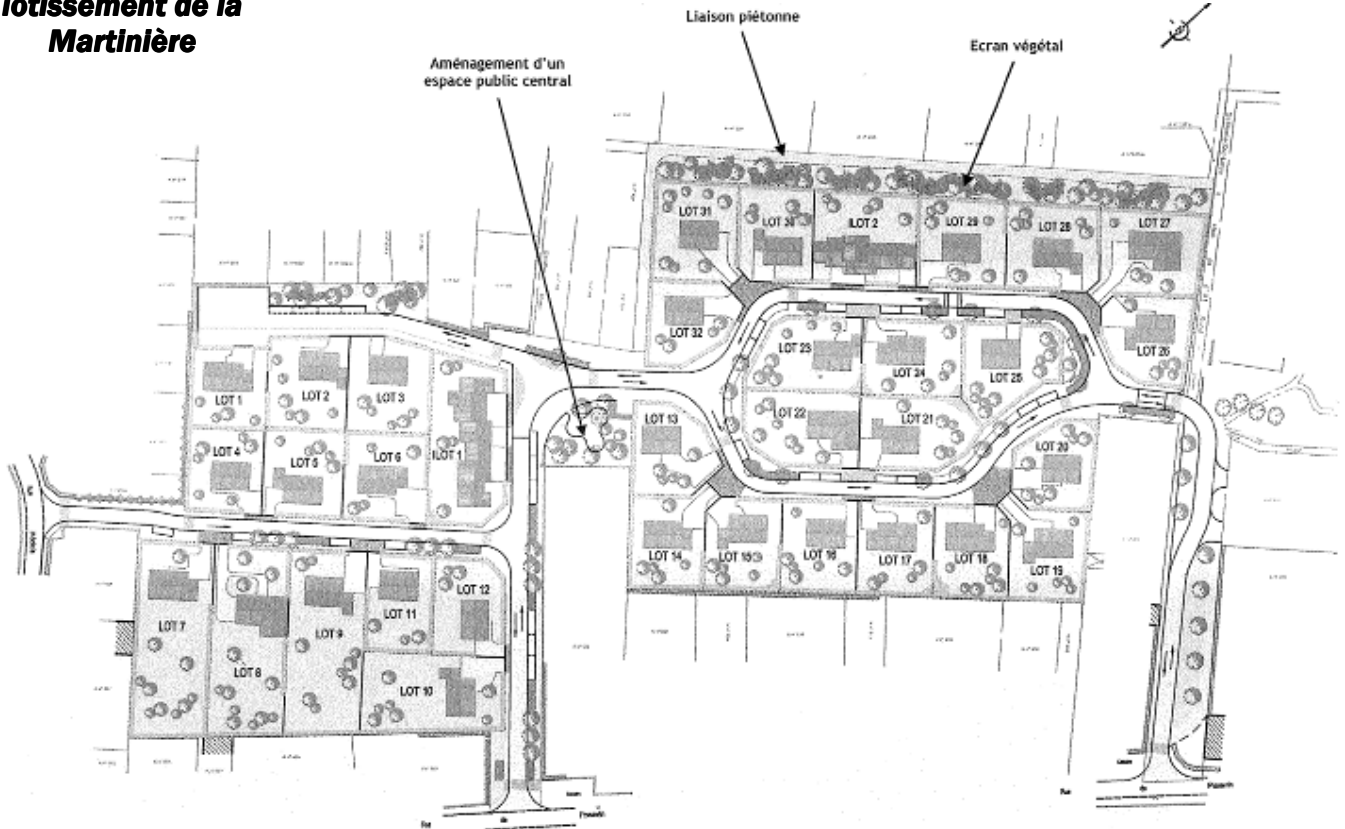
<sup>1</sup> SCOT : Le schéma de cohérence territoriale (SCOT), est un document essentiel d'orientation stratégique des politiques publiques. Il doit fixer les grandes lignes et les objectifs des politiques à conduire dans des domaines aussi divers que le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'environnement, l'équilibre social de l'habitat, les transports, les grands équipements et les services.

	<b>La Martinière</b>	<b>Les Ouches</b>
<b>Superficie totale du projet</b>	35 782 m <sup>2</sup>	14 098 m <sup>2</sup>
<b>Lots à commercialiser :</b>	32	16
Superficie totale	21 806 m <sup>2</sup>	≈ 8 900 m <sup>2</sup>
SHON <sup>2</sup> globale	8 722 m <sup>2</sup>	4 800 m <sup>2</sup>
Taille de la plus petite parcelle	530 m <sup>2</sup>	414 m <sup>2</sup>
Taille de la plus grande parcelle	1 238 m <sup>2</sup>	822 m <sup>2</sup>
Prix de vente approximatif des terrains	80 à 85 €/ m <sup>2</sup>	Environ 100 €/ m <sup>2</sup>
<b>Ilots destinés au logement locatif aidé :</b>	2	1
Superficie totale	1 853 m <sup>2</sup>	600 m <sup>2</sup>
SHON globale	1 297 m <sup>2</sup>	600 m <sup>2</sup>
Logements pour personnes âgées	4	
Logements locatifs aidés	3	3
<b>Superficie des espaces collectifs</b>	12 123 m <sup>2</sup>	≈ 4 600 m <sup>2</sup>

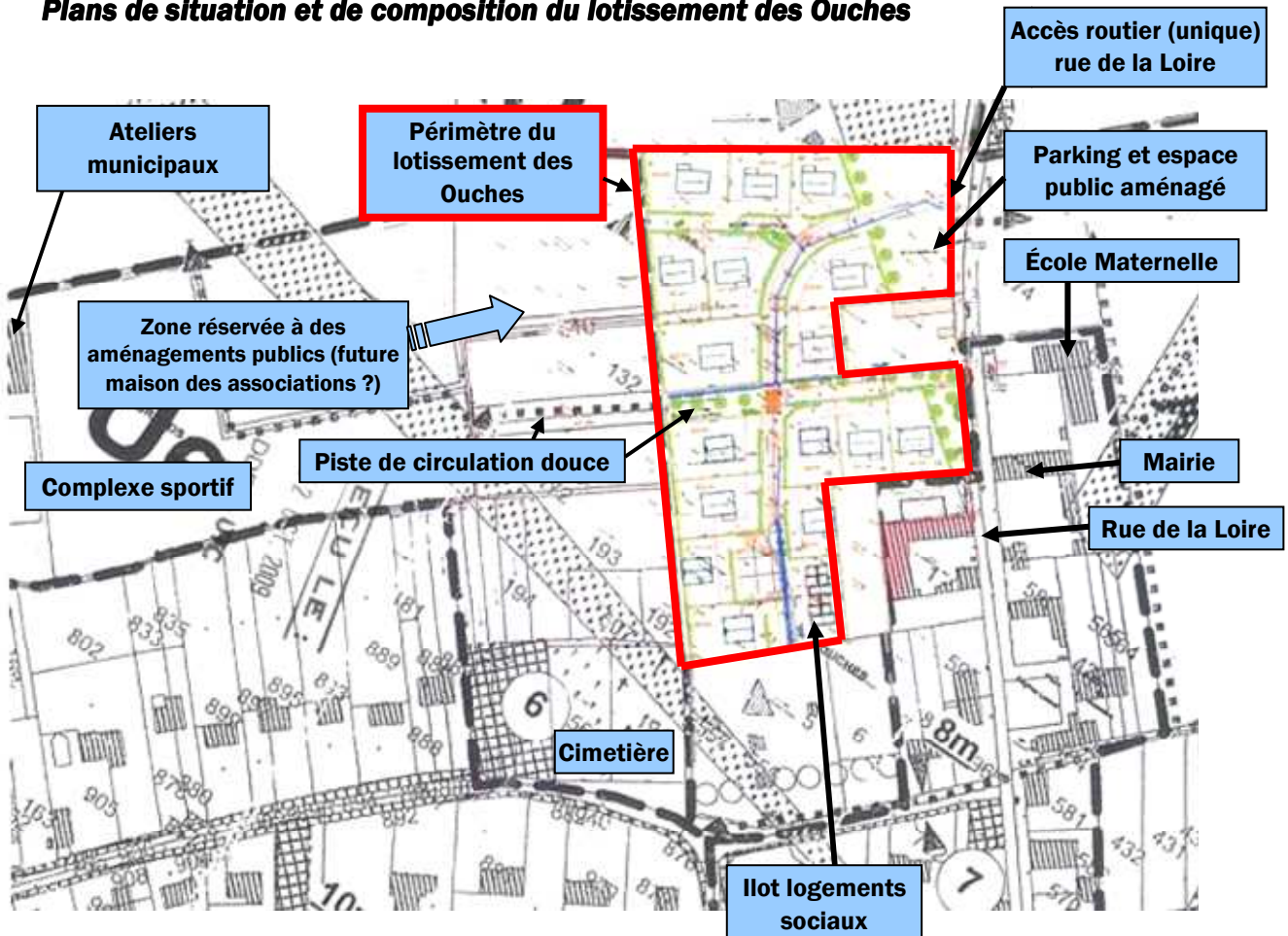


<sup>2</sup> SHON : Surface Hors Œuvre Nette, pour simplifier la surface constructible

## Plan de composition du lotissement de la Martinière



## Plans de situation et de composition du lotissement des Ouches





# LES COMMISSIONS COMMUNALES

## **Commission Patrimoine et Tourisme**

Sous la responsabilité de Dominique CORMIER et Claudine BOCQUEL

### POINT D'AVANCEMENT DU CIRCUIT DES EAUX

Le sentier pédestre figurait en bonne place dans le programme de l'équipe municipale et les travaux de la commission Patrimoine-Tourisme portant sur ce projet ont démarré rapidement après l'élection de mars 2008.

Nous avons prévu de présenter ce projet en détail dès qu'il aurait atteint une certaine stabilité. Le moment est venu de faire ce bilan d'étape et de communiquer sur les objectifs, le tracé ainsi que sur les actions annexes.

#### **Les objectifs en bref**

Il s'agit au travers d'un sentier de randonnée pédestre accessible à tous de :

- Mettre en valeur notre patrimoine naturel et culturel et renforcer l'attrait touristique de la commune
- Créer un lien entre les différents hameaux de la commune.

Ce sentier reliera les sites ayant un lien avec le thème de l'eau d'où le nom de « Circuit des Eaux » : les puits, les lavoirs, la Loire, le château d'eau, la Mare de Villeneuve ainsi que l'évocation des sources et anciens thermes.

Son parcours permettra aussi d'admirer le Château et de belles demeures comme le castel de Macé et le Colombier ainsi que de valoriser la mémoire des peintres de la commune.

#### **Un dossier piloté par Agglopolys**

La compétence pour ce type de projet relève de notre communauté d'agglomération. Elle établit un schéma intercommunal cohérent de mise en valeur du patrimoine et de maillage du territoire.

Nous avons participé activement au comité de pilotage « sentiers de randonnée Agglopolys » qui a terminé récemment ses travaux.

Agglopolys prendra en charge en lien avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CRDP) :

- La maîtrise d'ouvrage du projet,
- La signalétique directionnelle et le balisage, peinture
- La promotion des itinéraires au travers d'une fiche circuit par commune.

Vous pourrez vous rendre à Molineuf ou accéder à la fiche de cette commune (site [www.lamolineuvoise.fr](http://www.lamolineuvoise.fr)) pour visualiser une réalisation CDRP.

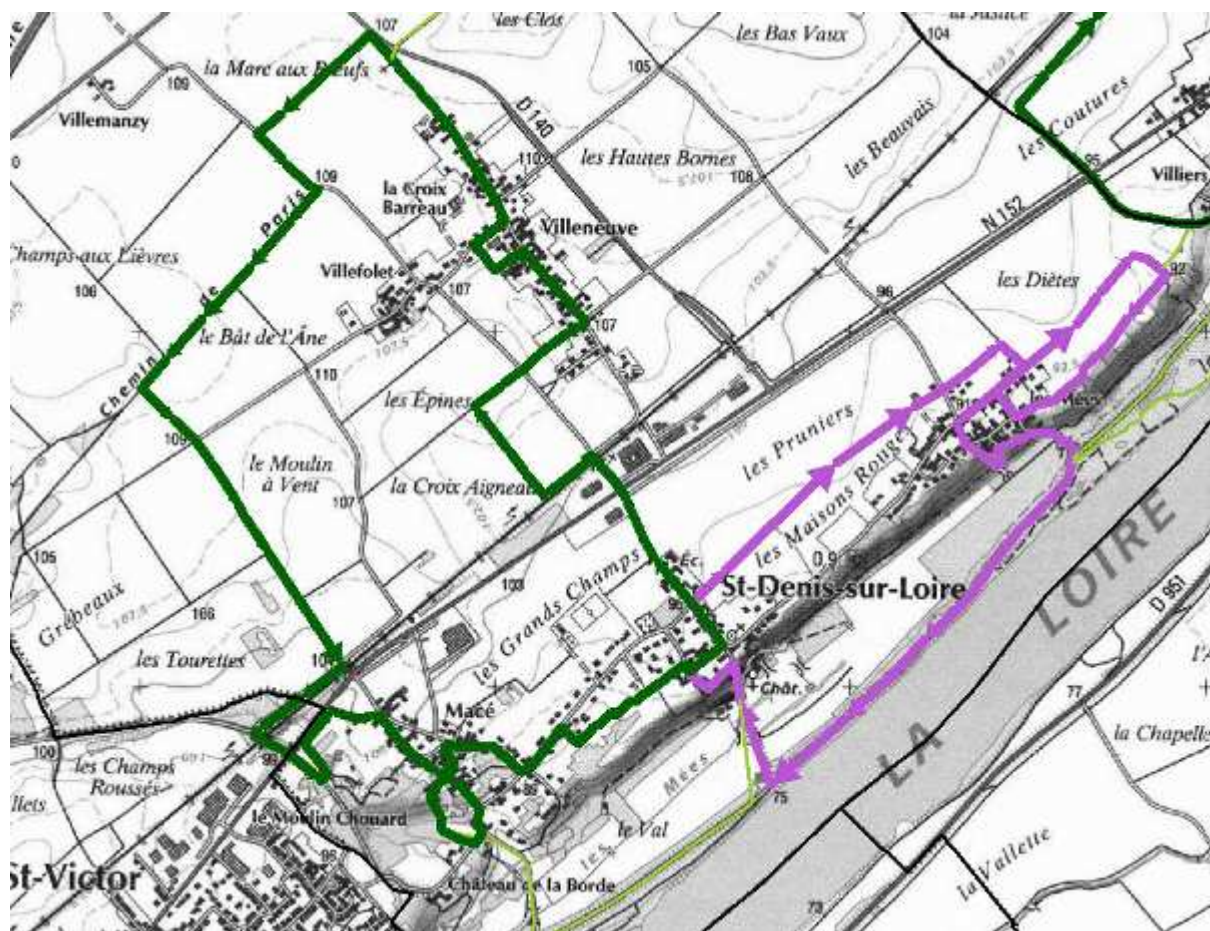
Reste à la charge de la commune la mise en place de plaques descriptives sur chaque site ainsi que la rénovation de sites le nécessitant comme le petit lavoir de Macé.

#### **L'avancement du tracé**

Notre dossier a été remis à Agglopolys courant juillet 2008

Ce projet de tracé a depuis fait l'objet d'améliorations lors d'échanges avec les services communautaires pour aboutir au plan suivant :





Le tracé permettant de découvrir la diversité de notre commune au travers de ses hameaux emprunte exclusivement les voies communales et les chemins ruraux.

Conformément aux usages de proposer deux niveaux, il se décline en un circuit court et un circuit long ayant les mêmes points de départ et d'arrivée :

- Le circuit n°1 en gris clair (durée de marche 1 h environ) relie le cœur du village et le hameau des Mées.
- Le circuit n°2 en gris foncé prolonge le tracé du n°1 (durée de marche 2 h 30 environ) et englobe Macé et Villeneuve.

Il convient de noter que ces circuits s'intègrent dans un schéma intercommunal de 500 km de sentiers (voir plan en fin d'article) et se raccordent aux circuits de Ménars et de La Chaussée Saint-Victor.

Nous retiendrons de ce travail :

- Des contacts très enrichissants avec les Dionysiens et les services d'Agglopolys ;
- La définition de la traversée de la RD 2152 (ancienne Nationale) pour arriver à Villeneuve en toute sécurité ;
- Des prévisions de plantations dans la continuité de la haie champêtre réalisée cet automne à Villeneuve avec nos amis chasseurs pour agrémenter la perspective beauceronne.

### **Le calendrier de réalisation**

La réalisation s'inscrit dans le calendrier Agglopolys pour le printemps 2011.

Le temps pour la commission Patrimoine de préparer le descriptif des sites en relation, pour quelques-uns, avec les propriétaires, et d'achever la rénovation du lavoir de Macé.

### **Les plaques descriptives**

Dans un souci d'harmonisation, nous avons souhaité adopter le modèle très réussi de Sèvres réalisé par une entreprise du Loir-et-Cher dont vous trouverez une photo ci-contre.

La plaque type de Saint-Denis-sur-Loire se veut discrète pour s'intégrer harmonieusement avec le site. Elle comporte dans sa partie haute le nom de la commune surmonté du blason (autre chantier en cours).

Dans sa partie centrale une photo évoquera le lieu. La partie basse comportera un texte court en français et en anglais. Les propriétaires des sites privés seront pleinement associés à ce travail.

Ci-dessous, un exemple de texte proposé pour la plaque qui sera apposée pour le Lavoir des Mées.



#### **LAVOIR DES MEES**

En octobre 1870, les habitants du hameau des Mées se groupent pour l'aménagement d'un lavoir sur la source. En juillet 1897, le bassin et le lavoir sont démolis puis reconstruits. Le devis pour la couverture date de 1912.

Le lavoir a été aménagé dans un espace de 10,30 x 4,40 m taillé dans le coteau et auquel on accède par un escalier. La source sort à une hauteur d'environ 6 m par rapport au val. Elle est captée dans une niche taillée dans le calcaire de Beauce de 1 m d'ouverture. Elle communique en souterrain avec un premier bassin de 1,90 x 1,50 m qui se déverse, par trop-plein, dans un second de 3,90 x 1,90 m. Une selle à laver est directement installée dans ce bassin. Ce lavoir a fait l'objet, en 1996, d'une restauration avec l'aide du Lions Club de Blois.

### **La rénovation du lavoir de Macé**

A Macé, le sentier passera devant le petit lavoir jouxtant l'ancienne propriété du peintre Muraton. Nous avons souhaité rénover ce lavoir et lui redonner son lustre d'antan avant l'inauguration du sentier de randonnée.

Après une tentative sans succès tournée vers les jeunes, nous avons mis en place un chantier avec des adultes bénévoles de la commune avec la collaboration de l'association Apollos qui a créé une branche dédiée à cette activité.

Nous nous sommes donc retrouvés à sept le 30 janvier pour débroussailler le site afin d'évaluer son état précis. Il s'avère qu'une partie du mur arrière doit être reconstruite avant de reprendre le chantier.

Le propriétaire de ce mur doit effectuer les travaux pendant l'été. L'équipe de bénévoles pourra donc s'atteler dès la rentrée à la réalisation de l'enduit, la réfection de l'escalier ainsi que des margelles.

### **Les prochaines étapes**

Voilà résumé un premier bilan du projet de sentier de randonnée qui doit permettre aux Dionysiens de découvrir ou de redécouvrir la commune.

Il bénéficiera également à nos invités, nos voisins des autres communes et les randonneurs du dimanche et espérons qu'il participera à notre fierté de vivre ensemble à Saint-Denis-sur-Loire.

Pour terminer, deux extraits de la Philosophie du marcheur ..... à méditer :

« En vérité la marche s'offre comme la meilleure façon d'entrer dans l'intimité du village en parcourant ses rues, chemins et autres places »

« Une bonne marche, lente et longue, permet souvent de réintroduire dans l'âme et le corps l'harmonie détruite par le bruit, la laideur et l'affolement de la vie citadine »

Tous les membres de la commission vous souhaitent d'agréables vacances et vous donnent rendez-vous à la rentrée pour vous préciser les modalités de réalisation de ce projet.

## Commission Transports Sous la responsabilité de Sophie MILTEAU

### Carte de transport scolaire (ou « carte junior ») Année scolaire 2010-2011

Vous pourrez les retirer à partir du 19 juillet au Point Bus TUB,  
2 place Victor Hugo à Blois – 02 54 78 15 66 – [www.tub-blois.fr](http://www.tub-blois.fr)

Vous aurez également la possibilité de la recevoir à votre domicile, ainsi qu'une copie du nouveau règlement intérieur que vous devrez approuver.

En effet, devant l'escalade constatée cette année des faits d'incivisme de la part des usagers scolaires des transports publics, Agglopolys a décidé de se doter d'un **règlement intérieur des transports**. Il permet d'en clarifier les règles de fonctionnement et de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du service vis-à-vis des contrevenants.

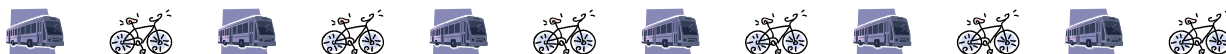


### Journée Nationale du Transport Public



Le **mercredi 15 septembre 2010**, vous aurez la possibilité de circuler sur l'ensemble du réseau du TUB pour 1 €.

L'objectif de cette opération est de favoriser la découverte ou le redécouverte des possibilités en matière de transport en commun sur l'agglomération de Blois.



### Transport à la Demande (TAD)

Ce service visera à répondre à des besoins de déplacements ponctuels sur l'agglomération de Blois. Il suffira de contacter le service pour demander à ce qu'un minibus ou un taxi, selon les cas, vienne vous chercher chez vous le lendemain.

### Le numéro de réservation sera le 08 00 41 00 03.

Vous pourrez être déposé(e) à un arrêt de bus (un point fixe) situé au plus proche de votre destination finale.

Ce service sera ouvert à certains moments de la semaine. Les trajets devront s'effectuer sur les tranches horaires ci-contre :

Ce dispositif entrera en vigueur, à titre expérimental le **14 septembre** prochain, pour une durée d'un an. A l'issue de cette période, selon les résultats de l'expérimentation, il pourra être reconduit et éventuellement adapté ou supprimé.

Jours	Matin	Après-midi
Mardi		14h00 à 14h30 16h30 à 17h00
Mercredi	9h00 à 9h30 11h30 à 12h00	14h00 à 14h30 16h30 à 17h00
Samedi	9h00 à 9h30 11h30 à 12h00	

Attention, le fait que peu de tranches horaires soient disponibles dans la semaine se justifie par le fait qu'il ne s'agit en aucun cas de concurrencer les entreprises de taxi mais bien d'offrir un service public de transport, moins coûteux, et qui nécessite de la part des usagers une organisation personnelle visant à s'y adapter.





Tarifs	Coût du trajet (aller ou retour) par personne
Tarif normal	2 €
Tarif réduit pour les moins de 18 ans	1,50 €
Tarif réduit pour les groupes de 2 personnes	1,50 €
Tarif réduit pour les groupes de 3 personnes ou plus	1 €
Tarif réduit pour les ayants droits à la tarification sociale	1 €
Enfant de moins de 6 ans	gratuit



### Projet de piste de circulation douce.

Ce projet, dont nous vous avons déjà parlé, vise à mettre en place, sur la gauche de la route qui mène du pont de chemin de fer à Villefolet, une piste permettant aux cyclistes et piétons de circuler en toute sécurité, en étant isolés de la route.

La consultation des propriétaires de parcelles situées sur cet axe, est en cours.

Ce projet impliquerait par ailleurs le déclassement d'une portion du chemin n°63, pour être transformée en parcelle relevant du domaine public. Celle-ci sera adossée à la route.

Nous espérons démarrer les travaux à l'automne.

Cependant, si nous avons trouvé un terrain d'entente avec un propriétaire, la situation est plus délicate avec deux autres. Nous poursuivons nos efforts et envisageons diverses pistes qui pourraient permettre de débloquer la situation.

**Vous êtes intéressé ? Des exemplaires de ce formulaire sont disponibles en mairie.**

**Avec Agglopolys et Zélia l'abeille, partenaire du développement durable, tous en vélo électrique !**

**Jusqu'à 400€ remboursés pour l'achat d'un vélo électrique\***  
Subvention de 25% du prix d'achat TTC offre soumise à conditions.

Plus d'informations sur [www.agglo-blois.fr](http://www.agglo-blois.fr)

### Demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Pour favoriser l'usage de véhicules adaptés à la circulation en milieu urbain et rural, la Communauté d'Agglomération de Blois a instauré un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Il s'agit d'une subvention fixée à 25 % du prix d'achat TTC d'un vélo à assistance électrique, dans la limite de 400€ TTC par vélo neuf acheté. Cette offre s'adresse aux particuliers résidents sur le territoire d'Agglopolys.

**> LE DEMANDEUR**

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 CODE POSTAL : ..... TÉLÉPHONE : .....  
 DATE ET SIGNATURE : .....

**> DÉMARCHÉ À RESPECTER**

**Attention : La subvention ne sera versée qu'aux personnes ayant candidaté et reçu une confirmation écrite les assurant qu'Agglopolys leur accorde une subvention.**

**> Pièces à joindre à votre candidature :** 1/ Cette fiche complétée ainsi que deux exemplaires signés de la convention d'attribution de subvention, téléchargeable sur internet ([www.agglo-blois.fr](http://www.agglo-blois.fr)) ou disponible à l'adresse ci-dessous. 2/ Le devis et le certificat d'homologation du vélo à assistance électrique que vous souhaitez acheter chez un des distributeurs et réparateurs partenaires de l'opération (listés à la fin de la convention). 3/ Un justificatif de domicile (facture EDF, France télécom ou taxe foncière) et une photocopie de votre pièce d'identité.

**> S'il reste des crédits disponibles et que votre candidature est conforme, vous recevez une réponse positive d'Agglopolys et pouvez alors acheter votre vélo.**

**> Pièces à envoyer à la même adresse pour le paiement de la subvention :** 1/ La facture et le ticket de caisse du vélo à assistance électrique. 2/ Un relevé d'identité bancaire. 3/ Le versement de la subvention se fera un mois après réception de ces éléments.

**Afin de mieux vous connaître et éventuellement nous permettre d'ajuster notre offre à vos besoins, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :**

Vous êtes :  un homme  une femme  
 Vous avez entre :  18-34 ans  35-54 ans  55-64 ans  + de 64 ans  
 Vous utilisez le plus souvent :  les transports en commun  une voiture  un deux-roues  
 Vous disposez déjà :  d'une voiture  d'un deux-roues essence  d'un vélo  
 Vous utiliserez votre vélo à assistance électrique pour des trajets :  domicile-travail  loisir  
 Ce vélo à assistance électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ?  Non  oui lequel :

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer sur simple demande.

**> CANDIDATURE À ADRESSER À :**  
 Communauté d'Agglomération de Blois **Agglopolys**  
 DPADD - service développement durable  
 34 rue de la Vilette - 41000 Blois  
 Pour tout renseignement contactez le Tél. : 02 54 56 51 68  
 ou sur [www.agglo-blois.fr](http://www.agglo-blois.fr)

Conception & Réalisation : Agglopolys - Imprimé sur du papier recyclé

## Urbanisme : Diagnostics immobiliers

# Diagnostics immobiliers obligatoires

Depuis le 1er novembre 2007, le propriétaire a l'obligation de fournir un dossier technique afin d'informer l'acquéreur ou le locataire des caractéristiques et de l'état du bien mis en vente ou à louer.

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE	LES CONDITIONS D'APPLICATION
<b>Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP)</b> <i>Art. L. 1334-6 du Code de la santé publique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immeuble d'habitation et locaux annexes de l'habitation construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949</li> <li>- Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique</li> <li>- Constat datant de moins d'un an</li> <li>- A réaliser par un contrôleur agréé ou un technicien de la construction qualifié : <a href="http://www.btp.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article = 221">www.btp.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article = 221</a></li> </ul>
<b>La présence ou l'absence de matériaux ou produits de construction contenant de l'amiante</b> <i>Art. L. 1334-13 du Code de la santé publique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immeuble bâti dont le permis de construire a été délivré avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997</li> <li>- Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique</li> <li>- A réaliser par un contrôleur agréé ou un technicien de la construction qualifié</li> </ul>
<b>La présence de termites</b> <i>Art. L. 133-6 et R. 133-7 du Code de la construction et de l'habitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immeuble bâti dans les zones délimitées par un arrêté préfectoral</li> <li>- Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique</li> <li>- Constat datant de moins de six mois</li> <li>- A réaliser par une personne certifiée</li> </ul>
<b>Un état de l'installation intérieure de gaz</b> <i>Art. L. 134-6 du Code de la construction et de l'habitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immeuble à usage d'habitation et leurs dépendances</li> <li>- Installation intérieure de gaz réalisée depuis plus de 15 ans</li> <li>- Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique</li> <li>- Constat datant de moins de trois ans</li> <li>- A réaliser par un professionnel certifié</li> </ul>
<b>Un état des risques naturels et technologiques (ERNT)</b> <i>Art. L. 125-51 du Code de l'environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immeuble situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques, ou un plan des risques naturels prévisibles, ou dans une zone de sismicité</li> <li>- Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique</li> <li>- Documents et informations disponibles en mairie, en sous-préfecture, à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, ou sur internet : <a href="http://www.prim.net/cgi_bin/citoyen/macommune/23_face_au_risque.html">www.prim.net/cgi_bin/citoyen/macommune/23_face_au_risque.html</a> <a href="http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr/actions_etat/defense-securite.html">http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr/actions_etat/defense-securite.html</a></li> <li>- Etat datant de moins de six mois avant la date de conclusion de la promesse de vente ou de l'acte</li> <li>- Obligation d'informer l'acquéreur sur les sinistres survenus et ayant donné lieu à une indemnisation au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles ou technologiques</li> </ul>
<b>Un diagnostic de performance énergétique (DPE)</b> <i>Art. L. 134-1 du Code de la construction et de l'habitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout bâtiment ou partie de bâtiment clos et couvert</li> <li>- Valeur informative</li> <li>- Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique, ou au contrat de location</li> <li>- DPE datant de moins de dix ans</li> <li>- A réaliser par un professionnel certifié</li> </ul>
<b>Un état de l'installation intérieure d'électricité</b> <i>Art. L. 134-7 du Code de la construction et de l'habitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immeuble à usage d'habitation</li> <li>- Installation intérieure d'électricité réalisée depuis plus de 15 ans</li> <li>- Annexe à la promesse de vente ou à l'acte authentique</li> <li>- Constat datant de moins de trois ans</li> <li>- A réaliser par un organisme accrédité</li> </ul>

## Saint-Denis-sur-Loire : Une activité économique diversifiée

Voici un aperçu de l'activité économique qui se développe sur notre commune. Ce recensement n'est pas exhaustif. Il correspond aux informations que nous avons pu recueillir auprès des entreprises qui ont répondu à notre proposition de diffusion d'information les concernant. Celles qui n'ont pas répondu pour le présent Trait-d'Union pourront avoir une « session de rattrapage » dans un prochain numéro, si elles le souhaitent.

Agriculture	EARL CROIX BARREAU Marc CHAURIN 46 rue du Château d'Eau ☎ 06 81 72 27 90 fax 02 54 78 40 23 <a href="mailto:chaurin.marc@wanadoo.fr">chaurin.marc@wanadoo.fr</a>	Production de céréales potagères (graines de choux, oignons, radis...). La pollinisation est assurée par le vent et les abeilles A démarré cette année la culture du chanvre sur la commune.
Artisanat	ALINE PHOTO 1 chemin Fleuri ☎ 06 87 66 20 87 <a href="mailto:aline.photo@free.fr">aline.photo@free.fr</a> <a href="http://www.alinephoto.fr">www.alinephoto.fr</a>	Portraits, mariages, publicités, retouche et montage photo.
	FACADE 41 ZA des Sarrazinières ☎ 02 54 58 92 12 fax 02 54 58 93 76 <a href="mailto:facade41@wanadoo.fr">facade41@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.facade41.fr">www.facade41.fr</a>	Ravalement, imperméabilisation de façades, isolation par l'extérieur, traitement des toitures, menuiseries PVC bois alu, isolation intérieure et aménagement.
	FORGE Christian 4 rue Muraton ☎ 02 54 78 95 45	Couverture Zinguerie
	GARAGE DES CHATEAUX RD 2152 ☎ 02 54 74 10 47 fax 02 54 74 34 06	Réparation toutes marques, vente véhicules neufs et occasions.
	CARROSSERIE LABEL AUTO RD 2152 ☎ 02 54 74 49 54	Carrosserie Peinture Auto moto et tous matériaux et supports (PVC, alu et métal, portails, volets, réfrigérateurs...)
	MICHOU Philippe Rue des Boulonnières ☎ 02 54 74 10 69 <a href="mailto:mchouphilippe@neuf.fr">mchouphilippe@neuf.fr</a>	Taille de pierre Restauration du patrimoine ancien, copie de cheminées de style, piliers, lucarnes...
Commerce	ASSOCIATION EMMAÛS 124 bis RD 2152 ☎ 02 54 74 46 03 <a href="mailto:emmaus.blois@wanadoo.fr">emmaus.blois@wanadoo.fr</a>	Récupération et vente d'objets divers. <i>Jours de vente :</i> <i>Mercredi 14h30-17h15</i> <i>Samedi 9h30-12h et 14h30-17h15</i> <i>Dépôt des objets du mardi au samedi 8h30-12h et 13h30-17h15.</i> Ramassage gratuit sur rendez-vous.



Commerce	<p>ECOBOIS ET TERREAUX DU BLAISOIS Rue des Boulonniers ☎ 06 87 60 30 49 <a href="mailto:ecoterre41@gmail.com">ecoterre41@gmail.com</a> <a href="http://www.ecoboisdublaisois.com">www.ecoboisdublaisois.com</a></p>	<p>Commerce de produits bois et terre (granules de bois, de bûches de bois comprimé, terreaux, terre de bruyère, écorces, paillage bois, roche volcanique, sable, gravillon, calcaire...) Vente en vrac et en sac. (l'activité « produits en vrac » a ouvert le 22 février 2010). Vente de produits de décoration de jardin, galets, gravier, et sable de couleur, pavés... A terme, vente de produits d'isolation et d'équipement de la maison écologique.</p>
	<p>GUILLON Alain 5 chemin de Pissevin ☎ 06 75 61 82 40 <a href="mailto:alain.guillon12@orange.fr">alain.guillon12@orange.fr</a></p>	<p>Agence commerciale spécialisée en bâtiments équipés de centrales photovoltaïques, revêtements de sols en caoutchouc.</p>
	<p>KAOPRIX RD 2152 ☎ 02 54 79 10 90 <a href="mailto:destockmat@orange.fr">destockmat@orange.fr</a></p>	<p>Ouvert du mardi au samedi. Vente de tous types de produits à prix discount : électroménager, machines outil, meubles, poterie...</p>
	<p>Francis BRETON 11 rue des Moissons « Villefolet » ☎ 02 54 78 36 33</p>	<p>Gîte de France Gardiennage Caravanes</p>
Hébergement touristique	<p>« HARMONIES » Marie-Ange et Marc CHAURIN-CHESNEAU « Villeneuve » 46 rue du Château d'Eau ☎ 02 54 74 16 45 ☎ 06 81 31 42 06 <a href="mailto:chaurin.marc@wanadoo.fr">chaurin.marc@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.chambresharmonies.com">www.chambresharmonies.com</a></p>	<p>3 Chambres d'hôtes pour un bref passage ou un séjour plus long.</p>
	<p>« LA SOURCE » 4 rue Muraton ☎ 02 54 78 95 45 <a href="mailto:cc.forge@orange.fr">cc.forge@orange.fr</a> <a href="http://chambreslasource.monsite.orange.fr">http://chambreslasource.monsite.orange.fr</a></p>	<p>2 chambres d'hôtes (pour deux personnes) avec petits déjeuners (projet d'ouverture d'une troisième chambre familiale)</p>
	<p>« LA VILLA MEDICIS » 1 rue Médicis ☎ 02 54 74 46 38 <a href="mailto:medicis.bienvenue@orange.fr">medicis.bienvenue@orange.fr</a> <a href="http://lavillamedicis.com">lavillamedicis.com</a></p>	<p>Chambres et table d'hôtes, 1 gîte 4 personnes, organisation de séminaires et de réception pour les résidents. Evolution prochaine vers une activité complémentaire de conseil en gestion de patrimoine et en investissement financier.</p>
Santé	<p>Annie DAUDIN et Maryline MARCHAL 36 rue du Château d'Eau ☎ 02 54 74 21 66</p>	<p>Infirmières libérales</p>



## Commission Environnement et Développement Durable

Sous la responsabilité de Sophie MILTEAU

### Chenilles processionnaires

Ces chenilles nichent à l'extrémité de branches de résineux, dans des cocons blancs en forme de quenouille. Vous les remarquerez à la façon dont elles se déplacent : elles se suivent en effet en file indienne (en procession, d'où leur nom).

Au-delà du fait qu'elles affaiblissent l'arbre sur lequel elles ont élu domicile, elles peuvent s'avérer néfastes voire dangereuses pour l'humain : un contact avec leurs poils urticants et allergisants peut provoquer de graves troubles, notamment au niveau des yeux, mais aussi des réactions allergiques parfois graves.



Si vous envisagez de couper l'extrémité de la branche sur laquelle se trouve le cocon, prenez la précaution de porter des lunettes et des gants de protections ! Ensuite nous vous conseillons de la brûler (de préférence dans un incinérateur).



## COMMISSION VOIRIE

Commission sous la responsabilité  
de Patrick MENON et Jean Pierre MOREAU

### La fin des travaux à Macé

Ils sont enfin terminés ! Nous voulions que ce soit fait avant les vacances, mission accomplie... même si beaucoup, dont nous, ont trouvé le temps long.

L'entreprise Colas a terminé dans les délais un chantier bien mal engagé et dont la qualité du travail satisfait à présent tous les usagers de Macé (ou presque) et vos élus.



Raboteuse de la Colas au travail le 10 juin.



La rue Médicis a fait peau neuve



Certains ont déjà repris leurs bonnes habitudes :  
plantation de fleurs et pelouse, entretien...



Visite de fin de chantier sur le nouveau « carrefour Médicis »

*Et Maintenant ? Que va-t-il se passer dans ce secteur à la suite de ces travaux ?*

Bien sûr, notre principal souci porte sur la sécurité routière. Nous craignons que la circulation ne s'accélère encore, notamment rue Médicis. Nos réflexions portent sur les aménagements à mettre en place pour veiller à assurer la sécurité des usagers, quel que soit leur mode de déplacement.



*Quelles sont les pistes envisagées pour l'instant ?*

- réorganisation de la circulation en concertation avec les riverains dans le secteur Chemin Creux, haut de la rue Médicis, carrefour rue Médicis, rue Muraton, Chemin Creux ;
- suppression du stop rue Médicis dans le grand carrefour des rues Médicis, Pissevin et du Vieux Moulin. Le retour aux priorités à droite pour deux des routes débouchant sur ce carrefour aurait pour avantage de limiter la vitesse des véhicules arrivant dans ce secteur ;
- mise en place de dispositifs de ralentissement dans la rue Médicis (ralentisseur, chicane...).

## **Les travaux d'entretien courants de voirie**

Comme chaque année, assistés des services de la DDT (ancienne DDE), les membres de la commission « Voirie » ont établi un plan d'entretien de la voirie communale. Cette année, il a été décidé de procéder différemment des années précédentes. En effet, les « rustines » posées jusqu'à présent sur les voies et rues dégradées n'étaient que des solutions à court terme voire à très court terme. Par conséquent, les solutions retenues pour cette année (rabotage de la chaussée et enrobés plus épais) sont certes plus coûteuses mais beaucoup plus durables.

Seuls les travaux rue de la Croix aux Mées ont été réalisés plus simplement. Il nous a semblé opportun de ne pas choisir la solution la plus onéreuse pour une rue qui verra probablement ses réseaux être enterrés prochainement.



Rue de la Borde à Macé



Rue de la Croix aux Mées



Rue de la Loire, devant l'école Lorjou



Rue de la Loire, croisement avec le Chemin de Pissevin





Chemin des Renuelles à Villeneuve : carrefour avec la D 140

Rue des Boulonniers, sur la zone d'activités des Sarrazinières. Ces travaux ont été réalisés par Agglopolys car les voies des zones commerciales sont classées voiries communautaires. Depuis notre arrivée aux responsabilités, nous demandons à la Communauté d'Agglomération de réaliser ces travaux. Les « nids de poule » qui rendaient dangereuse la circulation ont été bouchés récemment avant des travaux plus importants en août ou septembre prochain.



**Agglopolys**  
Communauté d'Agglomération de Blois

### Le nettoyage de la Levée de la Loire

Jusqu'à 2 mètres de largeur, par endroit, ont été regagnés sur la végétation. Thierry, Jean-Luc et David, nos employés communaux, équipés d'un chargeur, de pelles et... de leur courage, ont procédé au décapage de la chaussée de la Levée de Loire de Saint-Denis-sur-Loire jusqu'à Ménars.



*Thierry aux manettes, Jean-Luc et David aux finitions.*

*Jusqu'à deux mètres de gagnés sur la végétation. Les usagers ont apprécié.*

*Bien que l'entretien de la Levée de la Loire ne soit pas de la compétence de la commune, il nous a semblé certain que ces travaux ne seraient pas entrepris et nous avons décidé de les réaliser. De la même manière, le fauchage une fois par an (fin juillet) apparaissant insuffisant, la commune en financera un supplémentaire l'été prochain.*





### Installation de nouveaux bancs



*Le lavoir en cours de restauration rue du Vieux Moulin, à Macé, a déjà son premier « visiteur ».*

D'autres bancs neufs ont été installés par les employés communaux : un sur la place de l'Église, deux sur la levée de la Loire.

### D'autres travaux sont programmés dans le deuxième semestre :

Il s'agit d'implantation de panneaux de signalisations, de marquages au sol, de mise à jour de la signalétique des entreprises, de renouvellement de certaines plaques de rue, de remise en état du chemin de Paris.

### Les dernières « surprises » :

Les voûtes et les parapets du pont sur le ruisseau des Mées, rue de la Loire (allée des platanes) sont à restaurer.



*Si le parapet gauche ne devrait avoir besoin que de quelques pierres supplémentaires, la situation du parapet droit est plus inquiétante. Une étude plus approfondie d'organismes compétents devrait nous informer sur la gravité et l'urgence de la situation*

Un plateau de la table de ping-pong en ciment, au complexe sportif, a été cassé (dégradation volontaire, n'en doutons pas !). Cet acte de vandalisme est probablement à rattacher aux dégradations que les employés communaux constatent régulièrement dans ce secteur, notamment pendant les week-ends.



**Commission des Affaires Scolaires**

Sous la responsabilité de Martine CIRET

Les échos de l'École Lorjou

Les P'tites Randos, c'était super !



Les élèves de la classe de CE1 de Saint-Denis-sur-Loire, en compagnie de leur enseignante Françoise Loubrieu, ont participé aux P'tites Randos. Afin de mieux vous présenter cette manifestation, voici un extrait du « guide l'accompagnateur » de l'USEP 41, l'organisateur :

**UN PROJET PEDAGOGIQUE POUR UNE EPREUVE ORIGINALE**

Une randonnée pédestre

- **pour les élèves de cycle 2** (GS, CP et CE1)  
3 jours à pied sur les chemins de Loir-et-Cher

**UN TRIPLE ENJEU**

**Educatif :**

Les **P'tites Randos** sont un projet pluridisciplinaire (éducation physique et sportive, éducation à l'environnement, histoire et géographie, sciences, support de lecture et d'expression écrite ....).

**Sportif :**

De 5 à 12 km par étape

Les **P'tites Randos** demandent une réelle préparation physique par des sorties d'entraînement.

**Citoyen**

Les **P'tites Randos** participent à l'éducation civique (apprentissage de la vie collective, sécurité routière).

Départ le lundi 31 mai à 9h00 sur la place Eugène Leroux à Saint-Denis-sur-Loire.

**Ci-dessous en italiques le compte-rendu des élèves de CE 1 :**

Premier jour : lundi 31 mai

*Nous avons fait 12 km jusqu'à Orchaïse.*

*On a traversé la rivière, la Cisse. On a pique-niqué à cet endroit. On a marché dans des bois.*

*Un ferronnier nous a montré comment on travaille le fer.*

*On a dormi dans une salle des fêtes.*

*Une dame et un monsieur sont venus nous conter des histoires d'autrefois.*





Le deuxième jour : mardi 1<sup>er</sup> juin

Nous avons visité la chèvrerie de la Cabinette. →

Nous sommes allés à la piscine où nous avons bien joué.

Nous nous sommes mis en cercle pour dîner : betteraves, hachis parmentier, banane.



Photo Radio Plus FM



Nous avons participé à une soirée karaoké et boum. On a tous chanté la chanson de l'USEP. Émilie nous a accompagnés au piano. Nous avons écouté un monsieur qui a joué de la trompette et du cor de chasse.

Nous avons dormi dans des tentes.

Des classes de Mer et la classe de La Chapelle Montmartin faisaient aussi les P'tites Randos.

Troisième jour : mercredi 2 juin

Au petit déjeuner, nous avons mangé un pain au chocolat et un pain au lait et nous avons bu du jus d'orange et du lait chocolaté.

Nous avons fait quatre kilomètres jusqu'à Onzain.

Les autres classes qui participaient aux P'tites Randos nous ont accueillis dans la salle des fêtes d'Onzain avec la chanson de l'USEP. Puis, nous avons déjeuné.

Après le déjeuner, avant de rentrer, nous avons fait une course d'orientation dans le parc de loisirs d'Onzain.

A notre arrivée à Saint-Denis, les parents nous ont distribué les fromages de chèvres et du jus de fruit. Le papa de Lise a déchargé les bagages.

Les échos de l'École Lorjou



La première année dans le Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean vient de se terminer. Cette nouvelle organisation semble donner satisfaction. Comme convenu, nous avons rencontré régulièrement l'équipe enseignante, pour échanger sur les problèmes éventuels et y remédier rapidement dans la mesure du possible.

La fête de fin d'année a eu lieu le samedi 26 juin à Ménars, sous un soleil radieux. 15 enfants ont reçu un dictionnaire pour leur entrée au collège.

La prochaine rentrée est fixée au 2 septembre 2010.

La répartition des enfants sur les trois communes sera la suivante :

<u>Ménars</u> .....	22 enfants en grande section de maternelle + CP 22 enfants en CP + CE1
<u>Saint-Denis-sur-Loire</u> ...	22 enfants en maternelle 25 enfants en CE1 + CE2
<u>Villerbon</u> .....	24 enfants en maternelle 26 enfants en CE2+CM1 26 enfants en CM2

**Tarifs cantine :**

- ✓ Repas enfant pris régulièrement ..... 3,23€
- ✓ Repas enfant pris occasionnellement..... 4,10€
- ✓ Repas adulte..... 4,53€

**Tarifs garderie :**

- ✓ ½ journée.....4,10€
- ✓ Journée.....6,15€
- ✓ Forfait mensuel ½ journée ...26,52€
- ✓ Forfait mensuel journée .....34,68€

***Un forfait de 25 € par retard pourra être facturé, sur décision administrative, aux familles venant chercher leur(s) enfant(s) après 18h30.***

Nous vous souhaitons à tous d'excellentes vacances !



~~~~~



# LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

Association  
POur  
Les  
LOisirs  
St-Denis-sur-Loire



Pour ce dernier bilan avant les vacances, Apollos vous présente dans ce numéro

## Les activités de 2010

Nous finissons en beauté avec nos amis du Comité des fêtes par la guinguette le 19 juin 2010.

Nous avons encore beaucoup de projets pour la prochaine saison à vous proposer. Alors regardez dans vos boîtes, dès fin août nos papiers jaunes, annonçant nos activités et comme toujours nous vous attendons nombreux pour ces occasions.

Nous sommes à votre écoute si vous avez des suggestions alors surtout n'hésitez pas à nous contacter, par courrier, par téléphone, par mail, sur notre site Internet (Toutes les adresses figurent à la fin de notre article).



## LA FETE DE LA NOUVELLE ANNEE



Le 17 janvier, notre fête de la nouvelle année a réuni une quarantaine de Dionysiens. Comme tous les ans après une marche dans Saint-Denis-sur-Loire, nous avons proposé des galettes, du vin chaud et autres boissons chaudes et un diaporama de nos activités.



Association  
POur  
Les  
LOisirs  
St-Denis-sur-Loire



## LA BOUM DES JEUNES

Notre rendez-vous annuel de la boum a eu lieu cette année le 27 février 2010. Comme tous les ans les plus jeunes sont venus danser à la salle des associations.

Pour le goûter cette année, nous avons proposé des crêpes qui ont bien été appréciées.

Nous attendons nos jeunes encore plus nombreux pour notre prochaine boum.



## La Pétanque

Le 30 mai, pour notre traditionnelle pétanque et malgré un temps maussade, 29 courageux boulistes sont venus taquiner le cochonnet. Pour cette édition 2010, seulement 4 participantes féminines parmi les adultes, et 10 jeunes. Le premier lot était un barbecue à allumage rapide, le second un cadre numérique et pour la première jeune un bon d'achat de 50 € dans un magasin de sport. A souligner cette année que la première jeune était également la gagnante du concours général devant les adultes. Tout le monde est reparti avec les lots divers offerts par nos partenaires.



Association  
POur  
Les  
LOisirs  
St-Denis-sur-Loire



# LE THEATRE

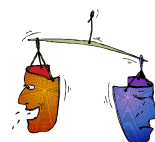


Joli succès cette année pour nos représentations de théâtre, lors de chaque séance un public de plus en plus nombreux est venu applaudir nos actrices et acteurs. Cette année, nous avons proposé 4 sketches avec comme fil conducteur le foot (coupe du monde oblige!!!) et une grande pièce sur le thème de la collaboration difficile entre deux familles de différents milieux obligées de partager un même appartement le jour du réveillon de la St Sylvestre. Petit résumé des pièces :

Arrêt de jeu de Françoise BONNE : Un homme a été découvert mort à son domicile. Le cadavre a été emporté pour l'autopsie et un lieutenant de police dépêché sur les lieux pour enquêter.

Télé-Foot de Thierry FRANCOIS : Fred est installé confortablement dans son fauteuil. Il attend avec impatience la retransmission de la finale de la coupe du monde de foot. Hélas, 10 minutes avant le coup d'envoi du match, sa télé le lâche. C'est la première d'une série de catastrophes qui vont lui tomber dessus.

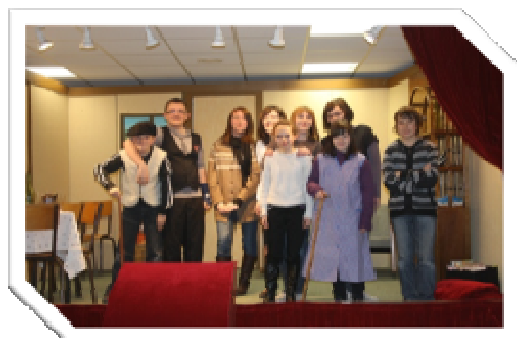
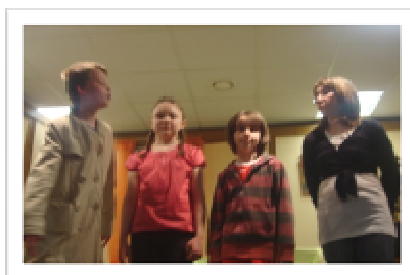
Carton Rose d'Alfred TECKEL : Une soirée foot entre filles.



Babil-foot de Pascal Martin : La parité a atteint les joueurs des baby-foot (les figurines).

On trouve désormais des baby-foot avec des joueuses à la place des joueurs. Cela nécessite quelques explications et quelques adaptations.

Un réveillon à la montagne de Yvon Taburet : une agence immobilière à la suite d'une erreur, a loué un même studio en montagne, à deux familles différentes, un 31 décembre. Entre les deux familles au niveau social et à la culture diamétralement opposés la cohabitation ne sera pas de tout repos. Mais tout est bien qui finit bien.





Association  
POur  
Les  
LOisirs  
St-Denis-sur-Loire



Nous avons prévu un tournoi de football le 12 juin qui a dû être annulé faute de participants, mais nous pensons le reprogrammer pour la prochaine saison.

### ET TOUJOURS...LA GYMNASTIQUE

Bientôt la fin de saison pour la gymnastique, nous avons cette année un cours de step, et un cours de renforcement musculaire animé par Cyril qui seront proposés de nouveau dès la rentrée de septembre. Bernadette termine cette saison avec nous pour la gymnastique d'entretien du mardi matin. Nous lui souhaitons plein de bonnes choses pour sa retraite. Nous vous informerons sur la date de la reprise des cours dès la rentrée.

### LA CARTE CENTER PARCS



Vous avez une envie de passer une journée à Center Parc ? N'hésitez pas à nous contacter, pour une participation de 8 €, vous pourrez profiter d'une journée à moitié prix (18 € au lieu de 36 €) pour 7 personnes.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Sylvie Menon au : 02 54 74 61 32

## NOUS CONTACTER

<http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE> (ou seulement apollostdenis sur un moteur de recherche)

Notre adresse :

Apollos  
19 rue de la Loire  
41000 ST DENIS SUR LOIRE

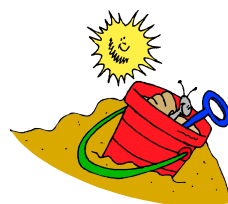
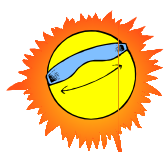


Adresse mail : [apollostdenis@free.fr](mailto:apollostdenis@free.fr)

Portable : 06.82.36.17.19

Vous aurez aussi de nos nouvelles dans l'Apollos News à paraître prochainement.

L'Association APOLLOS vous souhaite de bonnes vacances et venez nombreux nous rejoindre à la rentrée.



## LE CLUB DU BEL AGE

Nous commençons l'année 2010 en fêtant les « Rois » avec une bonne galette. Chacun offre ses vœux à toutes les personnes présentes. L'ambiance est agréable et amicale.

Le 21 janvier nous recevons un membre du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), qui nous informe sur les activités pour les personnes âgées.

Le 11 mars, pour fêter la mi-carême, nous savourons les crêpes et les recettes fabriquées par les dames du club.

Le 20 mars, une dizaine de personnes de notre club assistent au « goûter spectacle » de Villerbon, après-midi très joyeux.

Le 17 avril, nous avons notre concours de belote avec de nombreux participants. Tout s'est passé le mieux du monde et chaque joueur est reparti avec un lot.

Le 27 mai, notre sortie annuelle nous conduisait à Urcay. Nous sommes partis tôt le matin. La visite du château médiéval d'Ainay le Vieil nous a enchantés. A Vallon en Sully, nous avons regardé avec beaucoup d'intérêt, les maquettes animées par Pierre COGNET. Nous avons terminé notre circuit par la visite de l'école du Grand Meaulnes à Epineuil le Fleuriel. Un guide nous a raconté l'enfance d'Alain FOURNIER, dans cette maison où ses parents étaient instituteurs.



Au Château d'Ainay Le Vieil

Le 17 juin, c'était notre repas de clôture de l'année, dans une ambiance toujours aussi conviviale.



### ***Activités prévues pour la rentrée :***

- Jeudi 9 septembre 2010 : reprise des rencontres du club
- Lundi 4 octobre : visite du Sénat
- Dimanche 21 novembre : festival tyrolien à la Ferté st Aubin
- Jeudi 25 novembre : banquet annuel
- Samedi 11 décembre : concours de belote
- Jeudi 16 décembre : dernière réunion de l'année pour le club, avec bûches de Noël

## L'ASSOCIATION BERNARD LORJOU

### saint-denis-sur-loire

## L'association Bernard Lorjou veut valoriser l'œuvre du peintre

C'est dans une salle comble que les Dyonisiens sont venus découvrir la personnalité et l'œuvre du célèbre peintre.

Les panneaux du « bestiaire d'Apollinaire » façon Lorjou ornaient la salle des associations jeudi dernier. Avec l'énergie et l'enthousiasme qui la caractérise, Junko Shibamura présidente de l'association Bernard Lorjou a commenté chaque peinture, chaque photo chaque citation.

Ponctuées d'anecdotes que seule une proche collaboratrice pourrait raconter, les images ont été « repeintes, recolorées » par la conférencière.

Au chapitre des projets, l'association œuvre pour un musée Bernard Lorjou et c'est bien sûr vers Blois que les regards se portent. Cette réalisation permettrait la mise en valeur et la conservation de l'importante œuvre du peintre blésois de renommée mondiale.

La municipalité de Saint-Denis-sur-Loire n'est pas oubliée, les écoliers pourraient participer eux aussi, en peignant des graviers destinés à recouvrir la



Junko Shibamura accueillie par Benoît Simonnin et Claudine Bocquel.

tombe de Bernard Lorjou. Après la « causerie » et le film, les habitants qui ont eu le privilège de croiser le chemin de Lorjou, ont échangé leurs « petites histoires ». Pas doute, Mme Shibamura a certainement pris des notes, des rendez-vous.....

Le peintre disait : « si j'avais une échelle assez haute, je peindrai les nuages », jeudi dernier, avec la complicité de Junko Shibamura, l'auditoire a pris l'ascenseur pour découvrir l'artiste, son monde, ses combats, son art.

Cor. NR : Yves Balderas

Contact : asso.lorjou@gmail.com  
ou 02.54.78.62.05.

*C'est une bien belle soirée que nous ont offert Junko et Eiji Shibamura avec cette conférence sur le peintre Bernard Lorjou.*

*Nous leur renouvelons ici nos chaleureux remerciements.*

*Merci également à Bernard de Saint-Léger pour le prêt des panneaux représentant le Bestiaire d'Apollinaire illustré par Lorjou qui ont habillé plus qu'élégamment les murs de la Maison des Associations pour cette soirée.*



*Merci aux nombreux dionysiens qui ont participé à cette soirée et à la « causerie » qui a suivi. Nous avons ainsi découvert un peu plus le peintre notamment avec le témoignage de certains d'entre eux qui l'ont bien connu.*



## **L'ACTUALITÉ DU COMITÉ DES FÊTES**

### *En guise d'édito...*

Le Comité des Fêtes participe à l'animation de Saint-Denis-sur-Loire en organisant des manifestations qui, pour certaines d'entre elles, constituent aujourd'hui autant de rendez-vous qui rythment la vie locale !

Nous veillons à privilégier l'originalité et la qualité des animations et activités que nous proposons. A titre d'exemples, on peut citer la guinguette (notamment pour la qualité exceptionnelle de l'animation musicale), le concours-expo photo pour lequel nous recevons de superbes clichés ou encore l'originalité de la séance d'initiation à la taille des arbres fruitiers.

Ces animations sont ouvertes à tous et plus particulièrement aux dionysiens. Ces derniers sont d'ailleurs informés de manière exclusive de l'organisation de manifestations telles que la guinguette ou l'initiation à la taille.

C'est avec plaisir que nous avons vu les « soirées tarot » prendre place dans les agendas d'un groupe de joueurs respectable (dont un bon « noyau » de dionysiens), qu'ils soient chevronnés ou débutants, fidèles ou occasionnels. Le caractère convivial de cette activité basée sur le plaisir de jouer ensemble plutôt que sur l'esprit de compétition n'est sans doute pas étranger au succès rencontré. L'activité « tarot » sera proposée à raison de deux soirées par mois dès la rentrée.

La brocante constitue notre principale source de revenus, lesquels permettent au Comité des Fêtes de financer des manifestations déficitaires (la guinguette notamment), de proposer des activités et animations gratuites et de couvrir les charges courantes, sans solliciter aucune subvention de fonctionnement. Avec une participation moyenne de 130 exposants et 2000 à 3000 visiteurs ces dernières années, le succès de notre brocante ne se dément pas. Reste à espérer une météo clémente chaque troisième dimanche d'octobre !

Tout ceci est rendu possible par la motivation d'une équipe soudée de bénévoles, par la mobilisation de nombreux renforts pour l'organisation de la brocante et par l'écoute bienveillante de la municipalité qui met à notre disposition les locaux et certains matériels.

Le Comité des Fêtes dispose également de matériels de plein air (stands, tables, bancs, parquet, etc...) indispensables à la plupart de nos manifestations. Bon nombre de ces équipements ont été fabriqués par les prédécesseurs de l'équipe actuelle : un héritage précieux ! Certains de ces matériels sont occasionnellement prêtés aux autres associations de la commune ou encore aux organisateurs de la « fête des voisins » dans les hameaux.

Enfin, il convient de souligner l'excellente collaboration avec l'association Apollos pour l'organisation conjointe de la guinguette.

## Retour sur notre activité du premier semestre 2010

### Samedi 30 janvier : Initiation à la taille des arbres fruitiers



Cette séance se déroulait dans le verger de Jean Mandard, par ailleurs membre de la Société d'Horticulture de Loir-et-Cher. L'animation était assurée par le maître des lieux avec le concours de deux autres membres de la Société d'Horticulture. La température plutôt fraîche ce samedi matin n'a pas découragé les jardiniers : les explications et démonstrations des intervenants ont été suivies avec intérêt par 16 dionysiens. Cette séance placée sous le signe de l'échange a aussi permis d'apporter des réponses pertinentes aux nombreuses questions posées par les participants.

Sensible à l'intérêt que portent de nombreux dionysiens à la taille de leurs arbres, le Comité des Fêtes a pris l'initiative de l'organisation de cette action originale. Techniquement incompetent sur le sujet, il a laissé le soin aux experts de transmettre leur savoir. Nous remercions au passage Jean Mandard et la Société d'Horticulture de Loir-et-Cher pour leur prestation.

### Dimanche 6 juin : « randonnée des bords de Loire ».

Plus de 100 randonneurs ont répondu présent ! Deux circuits en boucle de 9 et 15 kms leur étaient proposés à la découverte d'un riche patrimoine, sur les communes de Saint-Denis-sur-Loire, de La Chaussée-Saint-Victor et de Ménars. Pour la circonstance, les sentiers communaux dionysiens avaient fait l'objet d'un petit rafraîchissement assuré par les employés municipaux. Des particuliers nous ont également autorisés à passer sur leurs terrains. A noter cette année un grand tour du Parc des Mées particulièrement apprécié. Cette animation est aussi l'occasion pour les dionysiens d'effectuer une marche à leur rythme, hors des « sentiers battus », en famille ou entre amis, dans un cadre ligérien à re-découvrir sous toutes ses facettes. L'édition 2011 est déjà inscrite au calendrier du Comité départemental de randonnée pédestre : elle aura lieu le 5 juin prochain !

### Samedi 19 juin : soirée guinguette



Pour la troisième année consécutive, à l'occasion de la « fête de la musique », nous proposons aux dionysiens une « soirée guinguette ». Cette soirée s'est déroulée Place Eugène Leroux. Elle a débuté par un repas (sur réservation) et s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin par une soirée dansante (accès libre et gratuit) animée par l'orchestre Dominique Naud. Le dîner en plein air a rassemblé 80 personnes auxquelles sont venus se joindre quelques dizaines de danseurs, plus tard dans la soirée.

Chacun a pu apprécier la qualité exceptionnelle de l'animation musicale qui, si l'on en juge par le niveau de fréquentation de la piste, a donné des fourmis dans les jambes de toutes les générations de dionysiens !

L'organisation conjointe de cette soirée, par le Comité des Fêtes et Apollos, a mobilisé les membres des deux associations pour installer l'indispensable parquet et le podium de l'orchestre ainsi que pour assurer le service. L'installation de stands pour abriter l'espace repas a permis de protéger les convives de la fraîcheur du temps. Nous n'avions pas prévu la panne d'électricité survenue en début de soirée : elle a été réparée avant même que nous ne mettions en route le groupe électrogène de la commune ! Merci, au passage, au dionysien qui nous a spontanément proposé son propre groupe électrogène.

Bien sûr nous prévoyons de renouveler l'opération en 2011 : probablement le 18 juin, samedi qui précède le jour de l'été.

### Soirées tarot

De janvier à juin, le Comité des Fêtes a organisé, le second vendredi de chaque mois de 20 heures à minuit, une soirée tarot. Cette activité se déroule dans les locaux du complexe sportif, chemin de Pissevin. Au fil du temps, elle s'est imposée : chaque soirée rassemble 10 à 20 joueurs et, au total, une trentaine de personnes ont participé. Pour cette activité ouverte à tous sans inscription préalable et entièrement gratuite, la convivialité et l'initiation des débutants ont été privilégiées plutôt que la compétition. Rendez-vous est donné en septembre pour la reprise et pour l'expérimentation du passage à deux soirées par mois, les second et quatrième vendredis.



### Nos prochains rendez-vous :

#### **Concours-expo photo (week-end des 25 et 26 septembre 2010)**

Pour la quatrième année consécutive, le Comité des Fêtes organise un concours-expo photo réservé aux photographes amateurs et ouvert à toutes les techniques : numérique et argentique, couleur et noir et blanc. **Le thème retenu pour 2010 est « Toutes les couleurs du ciel ».**

Des bulletins d'inscription ont été distribués récemment dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Chacun peut s'inscrire, il recevra en retour le règlement complet et toutes les instructions pratiques. Les photos sont à remettre pour le 13 septembre, profitez de l'été pour réaliser vos meilleurs clichés ! Les lauréats recevront des prix en bons d'achat de fournitures ou de travaux chez des photographes professionnels. Les photos présentées seront exposées le dimanche 26 septembre toute la journée (entrée gratuite, un prix du public sera décerné).

Des photographes de la région, le plus souvent membres de clubs photo, participent à notre concours et contribuent à son succès. Chaque année, nous avons également le plaisir de présenter les réalisations de dionysiens et plusieurs d'entre elles ont été primées. Pour cette édition 2010, nous invitons les photographes amateurs à participer au concours et tous les dionysiens à visiter l'exposition !



**Brocante, le dimanche 17 octobre 2010**

Réservez cette date sur vos agendas ! Notre brocante permettra certainement à chacun de réaliser d'excellentes affaires. C'est le moment de trier les trésors qui attendent dans vos greniers et dans vos caves... et de les réserver pour la brocante du Comité des Fêtes !

**Coordonnées et contacts**

Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire

- 19 rue de la Loire (boite aux lettres située face à la mairie)
- [comitedesfetes.stdenis@orange.fr](mailto:comitedesfetes.stdenis@orange.fr)

*Les responsables de l'association se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision sur les manifestations et activités qu'ils organisent.*

*Vous souhaitez participer à la vie locale, rejoignez-les !*

*Certaines de nos manifestations, notamment la brocante, réclament beaucoup de main d'œuvre, ce qui nous conduit à faire appel à des « renforts ». C'est l'occasion pour ceux qui le souhaitent de découvrir notre association et de faire connaissance dans une ambiance résolument sympathique. Contactez-nous !*

**Le bureau du Comité des Fêtes est composé comme suit :**

|                       |                                      |
|-----------------------|--------------------------------------|
| Président :           | Alain BOCQUEL (Tel : 02-54-74-20-97) |
| Vice-Président :      | Roger LANGER (Tel : 02-54-74-17-45)  |
| Secrétaire :          | Patrick MENON                        |
| Trésorière :          | Marie-Claude DELPIERRE               |
| Secrétaire-Adjoint :  | Bruno LACH                           |
| Trésorière-Adjointe : | Josette GOUARD                       |
| Membres :             | Jacques CHAVANON                     |
|                       | André CIRET                          |
|                       | Henri CROSNIER                       |
|                       | Guy DELABOISSIERE                    |
|                       | Gisèle FONTAINE                      |
|                       | Jean-Pierre MOREAU                   |
|                       | Marie-Hélène MOREAU                  |

**Informations diverses et pratiques**

**MAISON DES ASSOCIATIONS**

Cette salle a une capacité d'accueil de **80 personnes**. Elle est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions...



**Les tarifs sont les suivants :**

Pour les habitants de la commune :

- 55 € pour une demi-journée
- 110 € pour une journée
- 180 € pour deux journées

Pour les personnes hors commune :

- 65 € pour une demi-journée
- 150 € pour une journée
- 250 € pour deux journées



**Chauffage :**

- Une demi-journée ... 15 €
- Une journée ..... 30 €
- Deux journées..... 60 €

Locations du 15 septembre au 30 avril

Un chèque de caution de 160 € est demandé pour chaque location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations dionysiennes.

**Dans tous les cas, la sonorisation n'est autorisée que jusqu'à 22 heures.**

Pour vos réservations, contactez Martine CIRET au 02 54 46 82 39.

**Blois Pays de Chambord**  
La magie d'un pays multiple

**13 boucles**  
400 km d'itinéraires cyclables balisés  
400km of waymarked cycling paths  
400km bevestigde fietsroutes  
400 km ausgeschaltete Radwege

Réveillez vos sens...

**Les châteaux à vélo**

LA LOIRE À VÉLO  
Blois Chambord et environs

**DISPONIBLE EN MAIRIE**

*Château Val de Loire*  
LOIRE ET CHER • LOIRE VALLEY

**SAINT DENIS SUR LOIRE**

**EN VENTE EN MAIRIE 17 €**

EAU MINÉRALE DE ST DENIS-LES-BAINS

Dessin d'André Larit

**PATRIMOINE DANS VOTRE COMMUNE N°21**

## A VOS VELOS !

Pour sa 12<sup>ème</sup> édition, la Fête du Vélo 2010 traversera la Loire et passera donc à Saint-Denis-sur-Loire le 5 Septembre. Des animations y seront proposées par la municipalité et des associations dionysiennes.



Cette année la Fête du Vélo fêtera ses 12 ans le **Dimanche 5 Septembre**. Le rendez-vous est donné aux touristes et à la population locale, pour **découvrir les richesses de la destination « Blois Pays de Chambord »** au travers d'itinéraires cyclables, sécurisés et balisés. Deux circuits sont prévus au départ des bords de Loire, l'un de 34 km, l'autre de 42 km, pour les petits et les grands. Tout au long de ces deux parcours, seront proposées de nombreuses animations : sportives, ludiques, culturelles ou valorisant le patrimoine local. Sans oublier le **« Concours du Cycliste insolite »** qui revient cette année : amusement, originalité et convivialité assurés ! Le principe : inciter les participants à être les plus originaux possible avec des vélos les plus extravagants. La remise des prix aura lieu sur le lieu du déjeuner à 13 heures face à un jury.

**Tarifs :** 4€ / personne ; gratuit pour les moins de 12 ans

**Départ :** Lac de Loire (Vineuil) entre 9h et 11h

Pour tous renseignements, contacter Office de Tourisme de Blois-Pays de Chambord au 02 54 90 41 41.



## L'Office de Tourisme Intercommunal de Blois - Pays de Chambord nous communique régulièrement l'agenda des animations (voir ci-dessous).

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous le transmettre par mël. Il suffit d'en faire la demande au moyen d'un message adressé à la mairie à : [mairie-stdenissurloire@wanadoo.fr](mailto:mairie-stdenissurloire@wanadoo.fr).

**Blois Pays de Chambord**  
La magie d'un pays multiple

Réveillez vos sens...  
Agenda de la semaine : du lundi 22 au dimanche 28 mars 2010

**VILLE DE BLOIS**

| EXPOSITIONS                                                                                                                                                                         | MUSIQUE                                                                                                                                                      | CONFÉRENCES                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Féance Culturelle porte d'été</b><br>Exposition de photographies de Louis-Xavier COLAS<br>Jusqu'au vendredi 30 avril<br>Entrée libre<br>Rens : 02 54 56 28 70                    | <b>All-That-Jazz</b><br>Concert "Jose James Quartet"<br>Samedi 27 mars à 21h<br>Tarifs : de 17 à 40 €<br>Rens : 02 54 45 41 90                               | <b>Bibliothèque Abbé Grégoire</b><br>"Le château royal de Blois vu par la télévision, de 1956 à nos jours"<br>Par Pierre Gilles GIRAULT<br>Mardi 23 Mars à 18h<br>Tarifs : 4€<br>Rens : 02 54 90 33 33 |
| <b>Exposition Culturelle</b><br>Exposition sur le Mexique<br>Jusqu'au vendredi 2 avril<br>Entrée libre<br>Rens : 02 54 43 72 07                                                     | <b>Cathédrale Saint-Louis</b><br>Concert de solidarité pour Haïti<br>Vendredi 26 Mars à 20H30                                                                | <b>Projection du film</b><br>"On revient sur terre"<br>de Suzanne KORSOSI<br>sur l'AlterTour Cycliste<br>Jeudi 25 Mars à 20h<br>Entrée gratuite                                                        |
| <b>Hall de la Marie</b><br>Exposition des affiches des carnivals de BLOIS par l'artiste Patrick DELATRE<br>Jusqu'au vendredi 9 Avril<br>Du lundi au vendredi 9h-17h<br>Entrée libre | <b>Le Chato/Do</b><br>Scène ouverte<br>Samedi 27 Mars à 20H30<br>Entrée libre<br>Rens : 02 54 45 50 00                                                       | <b>Spectacles</b><br><b>Senti Blues Bar</b><br>Match d'improvisation théâtrale<br>Mardi 23 Mars à 21h<br>entrée libre<br>Rens : 02 54 45 54 70                                                         |
| <b>Musée de la Ville</b><br>Exposition « L'Or du ciel »<br>Entrée libre<br>Rens : 02 54 73 17 14                                                                                    | <b>Cap Ciné</b><br>Retransmission<br>Opéra de New York "Hamlet" d'Arnold THOMAS<br>Samedi 27 mars à 18h<br>Tarif : 20€<br>Rens : 02 54 90 53 56              | <b>Chante Quinze</b><br>"Contes à l'Ouest"<br>Pascale chante<br>Mardi 23 mars<br>Mercredi 24 mars<br>Jeudi 25 mars<br>20H30 (24) - 19h (25)<br>A partir du 20 mars<br>Rens : 02 54 90 44 00            |
| <b>Musée d'Histoire Naturelle</b><br>Exposition<br>"La faune et la flore bretonnes"<br>Tarifs : 2,80€ / 1,40€<br>Rens : 02 54 90 21 00                                              | <b>Restaurant Le Shelby</b><br>Soirée dansante avec DJ M<br>Samedi 27 Mars<br>Rens : 02 54 78 39 14                                                          | <b>Théâtre Nicolas Peckine</b><br>"Oral et hard"<br>de Jacques BONNAFE<br>Mercredi 24 et jeudi 25 Mars<br>20H30 (24) - 19h (25)<br>A partir du 20 mars<br>Rens : 02 54 90 44 00                        |
| <b>Maison des Provinces</b><br>Exposition de peintures de Françoise RENARD et Bertrand BOUVET<br>Jusqu'au samedi 3 avril<br>Entrée libre<br>Rens : 02 54 74 38 89                   | <b>LE CHÂTEAU ROYAL DE BLOIS</b><br>Visites guidées<br>Tous les jours de 9h à 12H30 et de 13H30 à 17H30<br>Tarifs : 9€ / 6,50€ / 4€<br>Rens : 02 54 90 33 33 |                                                                                                                                                                                                        |
| <b>SORTIE NATURE</b><br>Mail Sureau<br>"A la découverte du castor d'Europe"<br>Dimanche 28 mars à 15h<br>Rens : 02 54 42 53 71                                                      |                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                        |

**VILLE DE BLOIS**  
BIBLIOTHÈQUE ABBÉ GRÉGOIRE  
Rens : 02 54 90 33 33

Sur le territoire de Blois-Pays de Chambord

| EXPOSITIONS                                                                                                                            | CHATEAU DE CHAMBORD                                                                                                                          | MUSIQUE                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Château de Blois</b><br>L'été au château de Blois<br>du 10h à 18h<br>Rens : 02 54 90 33 33                                          | <b>Exposition de peintures</b><br>de Françoise RENARD et Bertrand BOUVET<br>Jusqu'au samedi 3 avril<br>Entrée libre<br>Rens : 02 54 74 38 89 | <b>Club de la Chanson</b><br>"Les chansons de Blois"<br>Mercredi 24 Mars à 19h<br>Rens : 02 54 90 33 33                        |
| <b>Musée de la Ville</b><br>Exposition « L'Or du ciel »<br>Entrée libre<br>Rens : 02 54 73 17 14                                       | <b>Exposition de peintures</b><br>de Françoise RENARD et Bertrand BOUVET<br>Jusqu'au samedi 3 avril<br>Entrée libre<br>Rens : 02 54 74 38 89 | <b>Sortie Nature</b><br>Mail Sureau<br>"A la découverte du castor d'Europe"<br>Dimanche 28 mars à 15h<br>Rens : 02 54 42 53 71 |
| <b>Musée d'Histoire Naturelle</b><br>Exposition<br>"La faune et la flore bretonnes"<br>Tarifs : 2,80€ / 1,40€<br>Rens : 02 54 90 21 00 | <b>Exposition de peintures</b><br>de Françoise RENARD et Bertrand BOUVET<br>Jusqu'au samedi 3 avril<br>Entrée libre<br>Rens : 02 54 74 38 89 | <b>Randonnées Pédestres</b><br>Samedi 27 mars<br>Rens : 02 54 90 33 33                                                         |

**A VOS AGENDAS !!**

**BRACMUS**  
Rens : 02 54 90 33 33

**Jazzin**  
Rens : 02 54 90 33 33

www.bloispaysdechambord.com

## SAINT-DENIS-SUR-LOIRE À LA « UNE »

**Dossier** Tourisme : au-delà des étoiles

L'hôtel-restaurant Le Grand Atelier à Saint-Denis-sur-Loire dirigé par Sophie et Michel Perron.

### Un plus pour développer le tourisme

En plus de sa gastronomie, l'établissement est réputé pour le patrimoine qu'il constitue en tant qu'ancien atelier de peinture de l'artiste Bernard Lorjou. Il a encore un autre atout : le label Accueil Vélo. « Le fait de s'engager sur une thématique de développement touristique s'inscrit dans notre logique de travail. Le choix de ce label s'explique en outre par notre situation géographique et notre proximité avec la Loire. Nous sommes en effet à deux pas du fleuve royal », déclare Sophie Perron. Le client cycliste dispose d'un petit carnet de route, disponible en quatre langues. Il peut ainsi naviguer à sa guise et savoir quels châteaux, restaurants, offices de tourisme, se situent sur le parcours qu'il va emprunter ou vers lequel il se dirige. « Les gens peuvent venir au Grand Atelier avec leur vélo et le ranger éventuellement dans un petit local que nous mettons à disposition. Certains ont parfois un chauffeur qui les récupèrent. De notre côté, nous pouvons diriger les clients vers un loueur de vélo. Nous pouvons aussi leur proposer des paniers repas qui sont agrémentés de couverts et d'emballages que nous avons voulus bio-dégradables pour faciliter la vie des touristes et protéger l'environnement. » L'hôtel du Grand Atelier possède cinq chambres. L'établissement dispose en outre d'une terrasse en été. « La clientèle vélo est sensible à la gastronomie et à l'hôtellerie de charme. Nous avons eu une bonne fréquentation de l'hôtel l'an dernier, avec beaucoup d'étrangers en haute saison, des touristes hollandais en particulier, très amateurs de ce genre de sorties. Il arrive que des clients viennent manger au restaurant et, découvrant que nous sommes Accueil vélo, reviennent avec leurs enfants pour passer un bon moment ensemble au grand air. Ce label est aussi un plus pour le tourisme de proximité. »

[www.hotel-restaurant-atelier.com](http://www.hotel-restaurant-atelier.com)

Sophie et Michel Perron sont arrivés à Saint-Denis-sur-Loire en 2002.



## INFORMATIONS PRATIQUES

### VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

- ▶ Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets ;
- ▶ Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique ;
- ▶ Appelez directement la gendarmerie.

#### COMPOSEZ LE 17

- ▶ Faites opposition sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres voisés.



### LES VOLS DE VEHICULES

Les voleurs s'introduisent dans le domicile de leur victime (généralement sans violence) et dérobent les clés de la voiture posées dans l'entrée avec le portefeuille, sac à main et téléphone portable notamment (phénomène de « Home-jacking »).

- ▶ Verrouillez portes et fenêtres la nuit, même si vous êtes dans votre résidence ;
- ▶ Ne laissez pas en évidence les clés de votre automobile, le sac à main, le téléphone portable dans l'entrée de votre habitation. Rangez-les dans un endroit discret.
- ▶ Lors d'un arrêt de courte durée, pensez à enlever les clés de contact et à verrouiller les portières de votre voiture.

### Département de Loir-et-Cher



## Se protéger contre les cambriolages



**TOUTES LES 2 MINUTES 30  
UN CAMBRIOLAGE EST COMMIS EN FRANCE.**

Il existe des moyens de réduire le risque de se faire cambrioler.

Le temps est l'ennemi des cambrioleurs.

Efforcez-vous de décourager les malfaiteurs en leur compliquant la tâche.

### LES MESURES A PRENDRE

- ▶ Renforcez votre porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée...) et équipez celle-ci d'un judas et d'un entrebailleur pour reconnaître votre visiteur ;
- ▶ Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme seul ou avec télésurveillance, si nécessaire ;
- ▶ Photographiez ou filmez vos objets de valeur, gravez dessus un identifiant et notez les numéros de série ;
- ▶ N'utilisez pas les « cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillasson, sous le pot de fleurs ou la poubelle...
- ▶ Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence à un visiteur.

### VOUS RÉSIDEZ EN MAISON

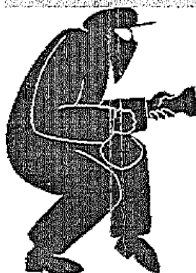
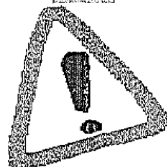
- ▶ Équipez les fenêtres faciles d'accès (sous-sol, sur rue...) de barreaux de sécurité ;
- ▶ Protégez et renforcez les vitres proches d'un système d'ouverture ;
- ▶ Renforcez toutes les portes donnant sur l'extérieur ;
- ▶ Éclaircz votre jardin en l'équipant de détecteur(s) de présence ;
- ▶ Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cache ni portes, ni fenêtres.

### LES REFLEXES A AVOIR

- ▶ Rangez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : chéquier, carte de crédit, bijoux...
- ▶ Méfiez-vous des démarcheurs et quémailleurs, surtout s'ils sont en groupe ;
- ▶ Si des individus prétendent être des policiers, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle ;
- ▶ N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects.

#### COMPOSEZ LE 17

Un renseignement anodin peut être recoupé par un autre appel et aider les enquêteurs.



### PENDANT VOTRE ABSENCE

- ▶ En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez lui la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites...
- ▶ Faites relever votre courrier régulièrement ; ne laissez pas déborder votre boîte à lettres ;
- ▶ Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre) dans le cas d'une absence prolongée ;
- ▶ Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres accessibles ouvertes.

Un grand nombre de cambriolages sont commis **sans effraction** !



# MINI-GUIDE DES LABELS



## POURQUOI CE GUIDE ?

Malgré la multiplication des produits « verts » et des labels, il reste encore difficile de connaître les impacts sur la planète des produits que nous achetons. Pour vous aider à y voir plus clair dans la jungle des pictogrammes, labels, logos, et autres signes de qualité censés apporter un « plus » pour qui veut consommer responsable, nous avons sélectionné par famille de produits les labels auxquels vous fier lors de vos achats. Pratique, il se plie et se glisse dans votre sac ou porte-monnaie.

La version complète et les actualisations du guide des labels sont sur [www.mescoursespourlaplanete.com/labels](http://www.mescoursespourlaplanete.com/labels)



## LES LABELS PUBLICS

Les labels ci-dessous ont été développés par les Pouvoirs Publics afin d'apporter des garanties aux consommateurs en matière de performance et de qualité environnementale des produits ou des services. Non obligatoires, ils sont demandés volontairement par les fabricants ou les distributeurs. Ils sont signalés en vert dans ce guide.

### Deux Ecolabels

Voir sur [www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr)

**Ecolabel Européen** a été créé par la Commission européenne en 1990 et est attribué selon les mêmes critères dans tout espace européen, garantissant des impacts environnementaux réduits sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Chaque référentiel, accessible au grand public, fait l'objet de révisions tous les trois ans environ.

**NF Environnement** est l'Ecolabel français créé en 1991. Il est délivré par APNOR Certification et est attribué à des produits qui présentent des impacts environnementaux réduits sur l'ensemble de leur cycle de vie.

### Deux labels alimentaires

**AB** est le label officiel français depuis 1985 des produits issus de l'agriculture biologique : végétaux et animaux produits ou élevés sans recourir aux produits chimiques.

**Le label Européen de l'Agriculture Biologique** doit, depuis janvier 2009, figurer à côté du label français AB sur un même produit et à terme pourra constituer le logo unique attestant de la certification en agriculture biologique.

## ALIMENTATION

|                                              | FRUITS ET LÉGUMES | VIANDE | POISSONS ET FRUITS DE MER | CÉRÉALES, BISCUITS | THÉ, CAFÉ, JUS DE FRUITS |
|----------------------------------------------|-------------------|--------|---------------------------|--------------------|--------------------------|
| <b>AB Agriculture Biologique</b>             | ●                 | ●      | ●                         | ●                  | ●                        |
| <b>Label Européen Agriculture Biologique</b> | ●                 | ●      | ●                         | ●                  | ●                        |
| <b>Rainforest Alliance</b>                   |                   |        |                           |                    | ●                        |
| <b>Nature et Progrès</b>                     | ●                 | ●      |                           | ●                  | ●                        |
| <b>Demeter</b>                               | ●                 | ●      | ●                         | ●                  | ●                        |
| <b>MSC Marine Stewardship Council</b>        |                   |        | ●                         |                    |                          |
| <b>Max Havelaar</b>                          | ●                 |        |                           | ●                  | ●                        |
| <b>ESR et Bio Equitable</b>                  | ●                 |        |                           | ●                  | ●                        |

## BOIS/PAPETERIE

|                                                                                  | PAPIER, ENVELOPPES ET POCHETTES POSTALES | CAHIERS | MEUBLES D'INTÉRIEUR ET DE JARDIN | JEUX ET JOUETS EN BOIS |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------|----------------------------------|------------------------|
| <b>NF - Environnement</b>                                                        | ●                                        | ●       | ●                                |                        |
| <b>Ecolabel Européen</b>                                                         | ●                                        |         | ●                                |                        |
| <b>Forest Stewardship Council (FSC)</b>                                          | ●                                        | ●       | ●                                | ●                      |
| <b>PEFC programme de reconnaissance des certifications de gestion forestière</b> | ●                                        | ●       | ●                                | ●                      |
| <b>APUR</b>                                                                      | ●                                        | ●       | ●                                |                        |

## HYGIÈNE ET COSMÉTIQUES

|                             | SAVON, GEL DOUCHE, SHAMPOINGS | CRÈME, SON | MAQUILLAGE | PARFUM | DISQUES EN COTON, COTON-TIGES |
|-----------------------------|-------------------------------|------------|------------|--------|-------------------------------|
| <b>Ecolabel Européen</b>    | ●                             |            |            |        |                               |
| <b>Nature et Progrès</b>    | ●                             | ●          | ●          |        |                               |
| <b>Naturae</b>              | ●                             | ●          | ●          | ●      |                               |
| <b>Cosmécio</b>             | ●                             | ●          | ●          | ●      |                               |
| <b>BDIH</b>                 | ●                             | ●          | ●          | ●      |                               |
| <b>Ecoert</b>               | ●                             | ●          | ●          | ●      |                               |
| <b>Max Havelaar</b>         | ●                             | ●          |            |        | ●                             |
| <b>ESR et Bio Equitable</b> | ●                             | ●          |            |        | ●                             |

## VÊTEMENTS ET TEXTILES

|                                             | COTON | LIN, CHAUVRE | LAINES | CHAUSSURES | JOUETS EN TISSU |
|---------------------------------------------|-------|--------------|--------|------------|-----------------|
| <b>Ecolabel Européen</b>                    | ●     | ●            | ●      | ●          |                 |
| <b>Naturtextil</b>                          | ●     | ●            | ●      |            |                 |
| <b>GOTS Global Organic Textile Standard</b> | ●     | ●            | ●      |            | ●               |
| <b>Oké Tex</b>                              | ●     | ●            | ●      |            | ●               |
| <b>Ecoert</b>                               | ●     | ●            | ●      |            | ●               |
| <b>Max Havelaar</b>                         | ●     | ●            |        |            | ●               |
| <b>ESR et Bio Equitable</b>                 | ●     | ●            | ●      |            |                 |

## PRODUITS POUR LA MAISON

|                          | NETTOYANTS MULTI-USAGES | DETERGENTS TEXTILES | LIQUIDE VAISSELLE | TABLETTES LAVE-VAISSELLE | BOUGIES |
|--------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------|--------------------------|---------|
| <b>Ecolabel Européen</b> | ●                       | ●                   | ●                 | ●                        |         |
| <b>Nature et Progrès</b> | ●                       | ●                   | ●                 | ●                        |         |
| <b>Eco-produit</b>       | ●                       | ●                   | ●                 | ●                        | ●       |

### Quelques conseils pratiques :

- Respecter ou réduire les doses préconisées par les fabricants
- Laver à basse température (30° suffisent pour du linge quotidien)
- Préférer un seul produit multi-usages pour toute la maison



**CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)**  
**4 rue des Cordeliers - 41000 BLOIS**  
**Tel : 02 54 57 41 20**



**Création d'un pôle « Accueil Retraités »** : Les retraités et personnes âgées qui souhaitent bénéficier des prestations du CIAS du Blaisois peuvent contacter ce nouveau pôle au **02 54 57 41 23**.

**Création d'un pôle « Solidarité Agglopolys »** : Ce service fait le lien entre le CIAS et nos communes. Son rôle est d'aider, d'informer ou d'orienter toute personne des communes membres d'Agglopolys vers les services du CIAS. Des visites à domicile sont également possibles pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

**Accueil de jour « La Chrysalide » à Vineuil** : Il s'agit d'un accueil destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, sans condition d'âge.

Si vous avez besoin d'un **accompagnement social** (aide aux démarches, recherche d'un logement, accès aux soins, secours financiers...), vous pouvez contacter Blandine VIAUD au **02 54 57 41 84**.

N'oubliez pas, le CIAS, c'est aussi : les **repas à domicile**, les **soins infirmiers à domicile**, la possibilité de participer à **diverses animations**...

# DICRiM

Ci-contre la couverture de la plaquette d'information extraite du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Ce document est en cours de finalisation avec les services d'Agglopolys. Il devrait être achevé pour la rentrée.

La plaquette d'information sera prochainement imprimée. Vous la trouverez alors dans vos boîtes à lettres ou jointe à un prochain Trait-d'Union.

Nous insisterons à ce moment sur l'importance que nous accordons aux informations qu'elle contient.

Commune de Saint-Denis-sur-Loire

**DICRiM**  
 Document d'Information  
 Communal sur  
 les **Risques Majeurs**



**INFORMATION SUR LE PLAN CANICULE 2010**

**Que risque-t-on**

quand il fait très chaud ?

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. On risque une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un coup de chaleur.

Certains symptômes doivent vous alerter :

- Des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes, du ventre...
- Plus grave, un épuisement peut se traduire par des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle.

**Il faut**

**cesser toute activité pendant plusieurs heures, se rafraîchir et se reposer dans un endroit frais, boire de l'eau, des jus de fruit...**

**Consultez un médecin si ces symptômes s'aggravent ou durent.**

**Un risque grave :**

le coup de chaleur.

Il peut survenir lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.

Il se repère par :

- une agressivité inhabituelle
- une peau chaude, rouge et sèche
- des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Les sportifs, les travailleurs manuels exposés à la chaleur, les nourrissons, les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique sont particulièrement sensibles aux coups de chaleur.

**ATTENTION !** Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort.

**Appelez immédiatement les secours**

**en composant le 15.**

En attendant, transportez la personne dans un endroit frais, faites-la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou couvrez-la de linges humides et faites des courants d'air.

**Canicule :  
santé en danger**

**Préservez votre santé  
et aidez les personnes  
fragiles qui vous entourent.**



(document d'information)

RAL 07 - 05877 - CE RC Nankerre B 330 742 784 - Photos - Getty Images - GMEVI





## Comment

### affronter la canicule ?

#### Protégez-vous de la chaleur.

- Évitez les sorties et plus encore les activités physiques (sports, jardinage, bricolage...) aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.

#### Rafraîchissez-vous.

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais (supermarchés, cinémas, musées...) à proximité de votre domicile.
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

#### Buvez et continuez à manger.

- Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...
- Mangez comme d'habitude en fractionnant les repas (des fruits, des légumes, du pain, de la soupe...).
- Ne consommez pas d'alcool.

#### Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien.

- Si vous prenez ou si vous voulez prendre des médicaments, même s'ils sont en vente sans ordonnance.
- Si vous ressentez des symptômes inhabituels.

#### N'hésitez pas à aider et à vous faire aider.

- Demandez de l'aide à un parent ou à un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

#### Il y a toujours

autour de nous une personne âgée isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur :

### RELAYEZ CE MESSAGE AUTOUR DE VOUS !

#### Pour plus d'information :

- Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France.
- Contactez votre mairie pour connaître les aides disponibles.
- Internet :
  - [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)
  - [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- ou 32 50 (0,34 €/minute)





## DISPOSITIF DE VEILLE ET D'ALERTE CANICULE

### **Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif communal**

A la suite de la canicule 2003, le Gouvernement a pris des mesures sanitaires et sociales. Localement, Monsieur le Maire, soucieux de la santé de ses administrés, souhaite connaître vos conditions de vie. C'est la raison de ce questionnaire que nous vous remercions de remplir.

Je soussigné(e)

Mme/Mlle/M. Nom ..... Prénom ..... Nom de Naissance.....Né(e) le

sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

#### **VOS COORDONNÉES**

Adresse..... Bât..... Etage.....




Code Postal..... Ville..... Téléphone.....

**VOUS ÊTES** : ÂGÉ(E) DE + DE 65 ANS     ADULTE HANDICAPÉ(E)     ÂGÉ(E) DE + DE 60 ANS INAPTE AU TRAVAIL

#### **L'ÉTAT CIVIL, LE CAS ECHEANT, DE LA PERSONNE AVEC LAQUELLE VOUS VIVEZ**







Mme/Mlle/M. Nom ..... Prénom ..... Nom de Naissance.....Né(e) le

#### **VOTRE ENTOURAGE A CONTACTER EN CAS DE BESOIN**

|                          |       |                                                                                       |
|--------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Parent / Voisin / Autre* | Nom : |  |
| Parent / Voisin / Autre* | Nom : |  |
| Parent / Voisin / Autre* | Nom : |  |

\* Rayer la mention inutile

#### **PROFESSIONNELS REFERENTS ET SERVICES**

|                                                                                                                                                                    |                              |                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Médecin traitant                                                                                                                                                   | Nom :                        |        |
| Infirmière                                                                                                                                                         | Oui <input type="checkbox"/> | Nom    |
| Assistante sociale                                                                                                                                                 | Oui <input type="checkbox"/> | Nom    |
| Service de soins infirmiers à domicile                                                                                                                             | Oui <input type="checkbox"/> |        |
| Service Aide à Domicile                                                                                                                                            | Oui <input type="checkbox"/> | Nom :  |
| Ce service s'effectue en : prestataire <input type="checkbox"/> - mandataire <input type="checkbox"/> - gré à gré (chèque emploi-service) <input type="checkbox"/> |                              |                                                                                             |
| Livraison des repas à domicile                                                                                                                                     | Oui <input type="checkbox"/> |                                                                                             |
| Télé-assistance                                                                                                                                                    | Oui <input type="checkbox"/> | Nom    |

pour toute information particulière, vous pouvez contacter le n°vert 0800 102 112

**Cette demande est à retourner à la mairie**

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à Saint-Denis-sur-Loire  
Le

Signature

Dispositions relatives à la loi du 6 janvier 1978 : conformément à la loi, les personnes sont informées que :

- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès des différents destinataires des données collectées. Pour l'exercice du droit d'accès et de rectification, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.